

# **RAPPORTS ET COMPTES 2022**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>RAPPORT DE SITUATION</b>		
	1 Introduction	<b>2</b>
	2 Conditions-cadres	2
	3 Priorités stratégiques et mesures importantes	3
	4 Marche des affaires en 2022	5
	5 Évaluation des risques	8
	6 Collaboratrices et collaborateurs	9
	7 Innovation et projets	10
	8 Événements exceptionnels	11
	9 Perspectives	11
<b>COMPTES ANNUELS</b>		<b>12</b>
I Bilan	Actifs	12
	Passifs	13
	Opérations hors bilan	13
II Compte de résultat		14
III Répartition du bénéfice		15
IV Présentation de l'état des capitaux propres		16
V Explications concernant les activités		17
VI Principes de comptabilisation au bilan et d'évaluation		22
VII Informations relatives au bilan	7.1 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises	26
	7.2 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)	27
	7.3 Répartition des immobilisations financières	28
	7.4 Présentation des participations	28
	7.5 Présentation des immobilisations corporelles	30
	7.6 Répartition des autres actifs et autres passifs	30
	7.7 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	30

# TABLE DES MATIÈRES

<b>COMPTES ANNUELS</b> (suite)		
VII Informations relatives au bilan	7.8 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions	31
	7.9 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance	31
	7.10 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence	32
	7.11 Présentation du capital social	32
	7.12 Indication des créances et engagements envers les parties liées	34
	7.13 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre	35
	7.14 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers	36
VIII Informations relatives aux opérations hors bilan	8.1 Répartition des créances et engagements conditionnels	38
	8.2 Répartition des opérations fiduciaires	38
IX Informations relatives au compte de résultat	9.1 Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs	39
	9.2 Répartition des charges de personnel	39
	9.3 Répartition des autres charges d'exploitation	39
	9.4 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions	40
	9.5 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition	40
X Chiffres-clés	Statistique des secteurs d'encouragement	41
<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION</b>		<b>42</b>
<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE D'ÉTHIQUE</b>		<b>44</b>
<b>MEMBRES DES ORGANES</b>	Membres du conseil d'administration	<b>45</b>
	Membres de la direction générale	47
	Organe de contrôle d'éthique	47
<b>EXIGENCES DE PUBLICATION</b>		<b>48</b>

# RAPPORT DE SITUATION

## 1 INTRODUCTION

La présente publication «Rapports et comptes» inclut le rapport de situation économique de la Banque Alternative Suisse SA (BAS) et les comptes annuels détaillés. Elle intègre en outre les rapports de la révision en qualité d'organe statutaire, une vue d'ensemble des membres des différents organes ainsi que le rapport du contrôle d'éthique. Le présent compte rendu complémentaire doit permettre à toutes les parties prenantes de se faire une image globale de la marche des affaires, de la situation économique et de l'évaluation des risques de la BAS, au moyen d'une seule publication.

La BAS a été fondée en 1990 dans le but de promouvoir des alternatives économiques, sociopolitiques, écologiques et culturelles par l'entremise et la gestion de fonds et de capitaux. En tant que société anonyme, la banque est régie par le Code des obligations suisse (CO) et par ses statuts. L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a délivré à la BAS une licence bancaire et de maison de titres.

## 2 CONDITIONS-CADRES

### La guerre en Ukraine secoue l'économie mondiale

Après deux ans, les restrictions dues à la pandémie de coronavirus ont été progressivement levées pendant l'exercice sous revue. Mais l'invasion de l'Ukraine par la Russie est venue secouer à son tour l'économie mondiale dès fin février. La forte hausse du prix de l'énergie a attisé l'inflation dans de nombreux pays. La persistance des problèmes d'approvisionnement et la pandémie qui continuait de sévir

en Chine ont renforcé cette tendance. Les marchés ont dégringolé. Les banques nationales – Réserve fédérale étasunienne en tête – ont réagi en relevant leurs taux directeurs, tout comme la BNS à trois reprises. En septembre, ce taux est repassé au-dessus de zéro pour la première fois depuis 2014, à 0,5 pour cent, et il a atteint 1,0 pour cent en décembre. De nombreux indices ont fortement baissé. Le «MSCI All Country World» (indice boursier mondial qui inclut les pays émergents) a perdu 18,36 pour cent sur l'année civile et le SMI 16,7 pour cent. En ce qui concerne l'évolution économique en Suisse en 2022, le groupe d'expert-e-s des prévisions conjoncturelles de la Confédération s'attend à une croissance de 2,1 pour cent du PIB (corrigé des événements sportifs). Le Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ prévoit quant à lui un taux de chômage – selon la définition de l'Organisation internationale du travail (OIT) – de 4,2 pour cent en moyenne pour 2022. Pour 2023, les expert-e-s de la Confédération tablent sur une croissance de l'économie nationale de 1,0 pour cent.

### Évolution du marché

*Financement : prix élevés sur le marché immobilier malgré le revirement des taux d'intérêt, coût de l'énergie et pénurie de main-d'œuvre en aggravation dans certaines branches*

En Suisse, 61'496 logements étaient vacants mi-2022. Leur part a ainsi fortement baissé pour la deuxième année consécutive : en un an, le taux de vacance a perdu 0,23 point de pourcentage, passant de 1,54 à 1,31. Il subsiste de grandes disparités régionales : le canton du Jura affichait le taux le plus élevé de Suisse (2,96 pour cent) et Zoug le plus bas (0,34 pour cent). L'Office fédéral de la statistique relevait

en outre des taux de vacance importants dans les cantons de Soleure (2,66 pour cent), du Tessin (2,49 pour cent) et de Neuchâtel (2,20 pour cent). Le recul de 15,6 pour cent a été frappant pour les appartements en propriété, alors que celui des appartements en location atteignait 13,5 pour cent. La baisse de l'offre de logements neufs (loués ou vendus) a aussi été notable : 31,2 pour cent de moins.

Le prix de l'immobilier a continué d'augmenter pendant l'année sous revue, malgré le revirement des taux d'intérêt et la hausse des taux hypothécaires. Cela s'explique par la constance et la force de la demande par rapport à l'offre. Étant donné la liquidité encore élevée des marchés, la concurrence est restée vive entre établissements proposant des financements immobiliers avec de faibles marges sur les opérations hypothécaires. La demande pour des logements abordables est restée très importante.

Après la baisse des investissements consécutive à la pandémie, les entreprises ont remis leurs projets sur les rails lors du quatrième trimestre de 2021. La tendance s'est poursuivie en 2022, d'où un nouvel essor des demandes. Mais la concurrence aussi s'est accrue dans le domaine du financement d'entreprises. Un nombre croissant de banques cantonales et régionales ont lancé des offres de crédit pour des projets durables. Dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier, le marché a réagi de plus en plus sensiblement au prix. L'envol du coût de l'énergie a mis sous pression les activités énergivores, tout particulièrement l'artisanat. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée frappe certains secteurs et compromet leur potentiel de développement.

## RAPPORT DE SITUATION

### *Placements : de fortes turbulences*

En 2022, les activités de placement ont largement souffert de la crise énergétique consécutive à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Les coûts de production ont renchéri en raison de problèmes d'approvisionnement persistants imputables à la pandémie et à la hausse du prix des matières premières. Les entreprises ont répercuté les coûts sur les consommatrices et consommateurs en augmentant le prix de leurs produits, d'où la forte dépréciation monétaire actuelle. L'inflation, la lutte contre cette dernière par des banques centrales qui ont résolument remonté leurs taux et le ralentissement progressif des performances économiques ont causé une forte dévalorisation des actions et obligations. Une tendance que les placements à impact ont pu amortir quelque peu ; en partie décorrélés de l'évolution des marchés financiers, ils ont joué un rôle positif dans la stabilisation et la diversification des mandats de gestion de fortune. L'or a également contribué à la stabilité des mandats et rempli sa fonction de placement à des fins de couverture. Malgré la forte dévaluation de 2021, la BAS a enregistré un afflux net de nouveaux capitaux dans les mandats. Cela témoigne de la confiance – précieuse aux yeux de la banque – de la clientèle dans son expertise en matière d'investissement, même en période de fortes incertitudes. Et cela montre aussi la demande croissante pour des investissements dans des entreprises et organisations orientées vers l'avenir en matière de critères environnementaux, sociaux et éthiques.

### **Environnement réglementaire : mise en œuvre de la LSFIn et de l'OSFin**

Au cours de l'exercice sous revue, les dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et au finance-

ment du terrorisme ont changé. Certaines informations concernant la ou le titulaire du compte sont désormais à vérifier au moment de l'ouverture d'une relation d'affaires. En outre, il faut s'assurer régulièrement que toutes les données disponibles restent exactes (après un certain temps, en fonction de la catégorie de risque d'une relation d'affaires). Pour les personnes morales, les renseignements sont de surcroît à justifier au moyen du registre des actionnaires, d'un extrait du registre du commerce ou de documents similaires.

Ces réglementations découlent de l'évaluation de la Suisse par le GAFI (Groupe d'action financière) en 2016. Bien que le pays ait obtenu dans l'ensemble un bon résultat, des mesures supplémentaires ont paru indispensables en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

La nouvelle loi sur la protection des données, qui s'inspire du règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD) et de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des données (STE 108), devrait entrer en vigueur en septembre 2023. Au-delà de ces dispositions réglementaires, la loi étend les obligations en matière d'information et de documentation ; elle renforce le pouvoir de l'autorité de contrôle et durcit les sanctions.

## 3 PRIORITÉS STRATÉGIQUES ET MESURES IMPORTANTES

### **Adoption du cadre stratégique**

Le conseil d'administration de la BAS a adopté le cadre stratégique 2022+ et fixé les objectifs stratégiques. L'orientation générale est la suivante : « La BAS veut rester pionnière en matière d'activité bancaire socio-écologique et

veut poser des jalons. » La stratégie est opérationnalisée sous la conduite de la direction générale, avec les secteurs. Des stratégies partielles et mesures de mise en œuvre font l'objet d'une planification en plusieurs étapes. La stratégie de durabilité constitue à cet égard le « manteau » pour l'ensemble des offres et activités de la BAS.

### **Amélioration de la mesure de l'empreinte et distinction pour l'éthique**

La BAS a été, en 2021, la première banque suisse à présenter l'empreinte carbone de l'ensemble de ses activités. Après celles d'exploitation et de placement, l'empreinte de financement était pour la première fois aussi prise en compte. Les mesures ont bénéficié d'améliorations pendant l'exercice sous revue. Des enquêtes réalisées auprès d'emprunteuses et emprunteurs, dans les domaines de l'agriculture et de l'immobilier, ont permis de réunir des données supplémentaires quant à la consommation d'énergie. Celles-ci faisaient défaut lors de la première analyse en 2021. Le rapport de durabilité montre les résultats en détail ([www.bas.ch/rapport-durabilite](http://www.bas.ch/rapport-durabilite)). La Haute école vaudoise d'ingénierie et de gestion (HEIG-VD) a décerné le Prix Suisse de l'Éthique 2022 à la BAS pour son modèle d'affaires socio-écologique et sa mise en œuvre cohérente.

### **Nouveaux partenariats et engagement renforcé**

La BAS entretient un vaste réseau d'organisations partenaires qui partagent ses valeurs. Une collaboration s'y est ajoutée en 2022 avec la co-fondation de l'alliance « Swiss Boards for Agenda 2030 ». Celle-ci réunit et soutient les PDG et membres de conseils d'admi-

## RAPPORT DE SITUATION

nistration qui souhaitent rendre leur entreprise plus durable.

La BAS s'est plus largement impliquée dans les partenariats existants, par exemple lors de manifestations. Elle a ainsi participé au NextGen Summit, à Bâle, consacré à l'organisation des entreprises orientées vers l'avenir. Elle a en outre pris part à des réunions de la GABV (Global Alliance for Banking on Values, réseau mondial de banques orientées vers des valeurs éthiques), de la Febea (Fédération européenne des banques éthiques et alternatives) et de SENS Suisse (Entrepreneuriat social en Suisse).

### Ajustement des mesures passives à la hausse du taux directeur

En 2022, la BNS a relevé son taux directeur en trois étapes. Il est redevenu positif à 0,5 pour cent en septembre, pour la première fois depuis 2014, et il a atteint 1,0 pour cent en décembre. Depuis lors, la BAS n'a plus rien dû payer pour ses dépôts à vue auprès de la BNS, mais a touché des intérêts. Elle aussi a ensuite ajusté ses mesures passives, qui répercutaient sur la clientèle une partie du coût des dépôts à vue.

Les récentes modifications des conditions et frais sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023. Dès cette date, plus aucun compte de la BAS n'est soumis à un intérêt négatif. Un soulagement pour la banque ! Le fait que la majorité de sa clientèle ait soutenu sa politique de taux ces huit dernières années lui apparaît comme une adhésion forte à son modèle d'affaires.

### Passage à Debit Mastercard et nouveau plan d'épargne en fonds

La BAS propose depuis fin 2022 un plan d'épargne en fonds. Avec ce produit, les clientes et clients de la banque

ont la possibilité d'investir régulièrement le montant de leur choix dans le fonds de placement ABS Living Values, par exemple cent francs par mois. Ces personnes constituent ainsi petit à petit leur fortune, tout en investissant dans des entreprises exemplaires, que ce soit sur le plan écologique et social ou la gestion de leurs activités. Elles bénéficient de perspectives de rendement à long terme supérieures aux taux d'intérêt de l'épargne.

L'an dernier, la BAS a remplacé sa carte Maestro par la Debit Mastercard. Celle-ci permet de retirer des espèces, de payer sans argent liquide, mais aussi de faire des achats en ligne. Comme avec la carte Maestro, les montants sont débités directement du compte, ce qui exclut les découverts.

### Numérisation : conseil en crédit BAS, banque mobile et site web remanié

La BAS œuvre continuellement à la numérisation de ses services. Dans le cadre de cette évolution, elle a lancé en 2022 «Loan Advisory BAS», un outil important qui aide le personnel du service compétent à conseiller la clientèle des crédits et à traiter les financements. La banque a aussi lancé l'application mobile BAS, avec laquelle sa clientèle peut accéder à l'e-banking au moyen d'un appareil mobile et effectuer ainsi une grande partie des opérations bancaires. L'application intègre également une fonction de numérisation des nouvelles factures QR, dont le traitement se fait en quelques clics. Enfin, le remaniement du site web de la BAS a représenté une étape notable en matière de services numériques. Avec un contenu iconographique actualisé, il constitue une plateforme essentielle pour les échanges entre la banque et ses parties prenantes. Il rend le modèle d'affaires et les activités de la BAS accessibles à toutes et à tous.

### Crédits à des collectivités de droit public et nouveaux produits hypothécaires

La BAS a accordé des crédits sur mesure à des collectivités de droit public pendant l'exercice sous revue. Trois d'entre elles se sont partagé un montant total de 15 millions de francs. La banque a ainsi pu fournir, à court terme, des liquidités excédentaires à des projets utiles.

La BAS a mis au point deux nouveaux produits hypothécaires en 2022 : avec l'Hypothèque BAS Climat, elle finance la rénovation écologique de biens immobiliers privés à hauteur de 50'000 à 250'000 francs, et elle conseille les propriétaires en matière de construction durable. En outre, l'Hypothèque BAS SARON sera disponible dès le printemps 2023. Son taux d'intérêt est composé du SARON (Swiss Average Rate Overnight) actualisé ainsi que d'une marge fixe convenue. Cette hypothèque s'adresse aux clientes et clients qui apprécient la grande flexibilité de ce mode de financement lié au marché monétaire et peuvent supporter le risque que la charge augmente, si les taux d'intérêt montent.

### Crédits Covid : remboursements en cours

En 2020, en tant que banque partenaire pour les crédits Covid, la BAS s'est beaucoup investie afin de mettre rapidement en place les processus requis sous la forme d'une solution numérisée. Sur 159 crédits octroyés pour un montant total de 13,3 millions de francs, il restait 122 crédits à rembourser au 31 décembre 2022, pour quelque 7,5 millions de francs. À la même date, 5,8 millions de francs avaient déjà été remboursés.

## RAPPORT DE SITUATION

### La BAS étend ses participations et placements auprès de banques partenaires fondées sur des valeurs éthiques

La BAS a pris en 2022 des participations dans onze instituts financiers responsables, pour un total de 14,4 millions de francs (en 2021, participation dans sept établissements à hauteur de 9,4 millions de francs). Elle a aussi procédé à des placements financiers pour 7,9 millions de francs auprès de trois établissements fondés sur des valeurs éthiques, à l'étranger. En 2019, la BAS a conclu, en Suisse, un partenariat avec la Banque communautaire libre (Freie Gemeinschaftsbank) et a souscrit un emprunt subordonné de 750'000 francs. Une présentation détaillée des participations et des actifs financiers figure en page 28.

D'autres participations dans des banques proches des valeurs éthiques de la BAS ainsi que d'autres financements conjoints sont planifiés pour 2023 et les années suivantes. La banque veut ainsi investir à l'avenir dans des entreprises durables, en collaboration avec Triodos. Les 200 à 300 millions d'euros prévus au total iront principalement à des entreprises néerlandaises, belges et allemandes actives dans les énergies renouvelables, l'immobilier durable, l'agriculture biologique, la santé et l'éducation. Les deux banques – qui font partie de la GABV – ont signé un accord dans ce sens en 2022.

### Amélioration de processus, sociocratie, leadership et AG en présentiel

En 2021, le conseil d'administration et la direction ont lancé le projet BAS Lean. Celui-ci vise à améliorer l'efficacité des processus afin de maîtriser l'augmentation de la clientèle, tout en limitant la

hausse des coûts et en (re)donnant au personnel davantage de temps pour s'occuper des nouvelles clientes et nouveaux clients. En 2022, dans le cadre de ce projet, des gestionnaires de processus ont été formé-e-s et plus de douze processus centraux de l'entreprise ont été révisés. D'après le temps de travail documenté, il en a résulté jusqu'à 50 pour cent d'économies dans certains d'entre eux.

Depuis deux ans environ, l'équipe de la BAS travaille sur la manière de collaborer dans le futur. Elle a examiné à cette fin des formes d'organisation alternatives, afin de rendre la banque plus agile, mais aussi de renforcer les capacités de chaque collaboratrice et collaborateur. L'an dernier, l'équipe a notamment retenu huit principes d'action pour aider la prise de décisions au quotidien, inspirés des valeurs de la banque. Parmi ces principes, on peut citer « bien commun plutôt que bien individuel », « innovation plutôt que tradition », « franchise plutôt qu'harmonie » ou « confiance plutôt que participation ». L'équipe a aussi confirmé l'orientation vers le sens de la BAS en tant que principe sur lequel doit reposer chaque action. Enfin, un large cercle de collaboratrices et collaborateurs s'est formé aux principes importants de la sociocratie.

Après deux ans de distance forcée à cause de la pandémie de coronavirus, la BAS a pu organiser de nouveau une AG en présentiel en 2022, avec environ 430 personnes et la participation très motivée des actionnaires.

## 4 MARCHÉ DES AFFAIRES EN 2022

### Commentaires sur les comptes annuels

Fin 2022, le bilan de la BAS totalisait 2,323 milliards de francs. Il a évolué sainement, avec 3,54 pour cent d'augmentation par rapport à 2021.

*Les fonds de la clientèle et les actifs sous gestion (AuM) augmentent moins fortement*

Fin 2022, les avoirs de la clientèle atteignaient 2,024 milliards de francs, contre 1,971 milliard au 31 décembre 2021. Cela correspond à une augmentation de 2,67 pour cent, inférieure à celle de l'exercice précédent (+4,1). Le recul est sans doute lié à l'extension des taux d'intérêt négatifs au 1<sup>er</sup> août 2021. Sur toute l'année 2022, la banque a enregistré un afflux net de capitaux de 149,7 millions de francs (169,6 millions en 2021). Les actifs sous gestion (AuM) ont progressé de 59,5 millions de francs pour s'élever à 2,631 milliards, soit une hausse de 2,31 pour cent (+6,3 pour cent en 2021). Cette croissance plus faible tient en grande partie aux corrections sur les marchés boursiers.

*Accélération de la hausse des prêts à la clientèle*

Les prêts à la clientèle sont passés de 1,576 à 1,668 milliard de francs au cours de l'exercice sous revue : ils ont ainsi progressé de 92,4 millions de francs (+5,87 pour cent par rapport à 2021), bien plus que lors de l'exercice précédent, où l'augmentation avait été de 47,0 millions de francs. Les limites de crédit accordées sont montées de 4,1 pour cent (ou 66,7 millions de francs), pour atteindre 1,689 milliard de francs.

## RAPPORT DE SITUATION

### *Le résultat brut des opérations d'intérêts s'accroît nettement*

Avec 65,6 pour cent des recettes de la BAS, les opérations sur marges d'intérêts en constituent le pilier central. Le résultat brut des intérêts s'est élevé à 21,7 millions de francs en 2022, soit 3,5 millions de plus que l'année précédente. Le produit des intérêts et des escomptes a grimpé à 18,6 millions de francs, en hausse par rapport à 2021 (16,1 millions). En revanche, le produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières a continué de baisser en 2022, à cause de l'environnement de taux bas des huit dernières années et des possibilités de placement qui en découlaient: il a atteint 634'582 francs, soit une nouvelle baisse d'environ 0,3 million (265'614 francs précisément) par rapport à 2021. La rémunération négative des comptes de passif a réduit les charges d'intérêts de 3,0 millions de francs (1,8 million de francs en 2021), aboutissant à un produit de 2,5 millions de francs (1,1 million de francs en 2021). Au total, les opérations sur différences d'intérêts (actif et passif) ont donné un résultat net de 20,9 millions de francs, même si des corrections de valeur pour 763'094 francs ont été effectuées en 2022. Le résultat net des opérations d'intérêts a donc fortement augmenté (+13,6 pour cent).

### *Nette baisse du coût des liquidités*

Fin 2022, la BAS détenait 427,4 millions de francs sur son compte de virement à la BNS (66,9 millions de francs de moins qu'en 2021). Elle disposait en outre de 33,8 millions de francs sur des comptes auprès d'autres banques. Ces différents instituts, tout comme la BNS, ont facturé à la BAS des intérêts négatifs pour un total de 312'447 francs, montant nettement inférieur à celui de 2021 (1,7 million de francs). La raison en est que, depuis fin septembre 2022, la

BNS verse des intérêts sur les avoirs à vue des banques – pour la première fois de son histoire, d'ailleurs.

### *Nette augmentation des revenus des commissions et prestations de services ainsi que du négoce*

Dans les opérations de commissions et de prestations de services, la BAS a bouclé 2022 sur un résultat de 9,3 millions de francs, de nouveau en nette augmentation (+24,3 pour cent par rapport à 2021). Le revenu des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements s'est accru de 0,94 million malgré les turbulences des marchés. Par ailleurs, le lancement de la nouvelle Debit Mastercard a généré des revenus supplémentaires, grâce au modèle de commissionnement adapté par l'émetteur. Les revenus des autres prestations de services ont augmenté de 0,83 million de francs au total.

Les opérations de négoce ont rapporté 1,35 million de francs à la BAS (+20,7 pour cent par rapport à 2021). Il s'agissait majoritairement de transactions sur devises en lien avec la gestion de fortune.

### *Charges d'exploitation toujours en hausse*

En 2022, les charges d'exploitation sont passées à 25,4 millions de francs (23,4 millions en 2021), en hausse de 8,7 pour cent (+6,6 en 2021). Celle-ci tient en particulier à l'élévation des charges de personnel due à l'accroissement du volume d'affaires et à des projets internes comme BAS Lean. En raison d'investissements dans l'infrastructure informatique et les logiciels, les autres charges d'exploitation ont aussi augmenté (+6,0 pour cent).

La comparaison des postes de charges et de revenus montre un rapport coûts/revenus (Cost Income Ratio) de 77,8 pour cent (85,1 pour cent en 2021).

### *Bénéfice en nette augmentation*

Les corrections de valeur sur les participations ainsi que les amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ont atteint 2,2 millions de francs, soit 570'799 francs de plus qu'en 2021. La variation des provisions et des autres correctifs de valeur ainsi que des pertes s'est élevée à 6,0 millions de francs (2,1 millions de francs en 2021), montant affecté aux autres provisions (réserves latentes).

Fin 2022, la BAS affiche donc un résultat opérationnel de -1,7 million de francs (660'615 francs en 2021). Compte tenu des produits extraordinaires de 3,26 millions de francs (356'240 francs en 2021) – provenant de la vente d'un immeuble repris il y a des années dans le cadre d'une affaire de crédit – et après déduction de 583'834 francs d'impôts, le bénéfice annuel publié s'est établi à 988'785 francs (608'067 francs en 2021), en forte augmentation de 62,6 pour cent. Tous les secteurs d'activité ont contribué à ce bon résultat, de même que la fin de l'ère des taux d'intérêt négatifs.

### *Proposition d'affectation du bénéfice et de versement d'un dividende*

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale (AG) du 13 mai 2023 d'affecter 1,0 million de francs du bénéfice à la réserve légale générale et d'attribuer 100'000 francs à l'association Fonds d'innovation. Il propose en outre à l'AG le versement aux actionnaires d'un dividende de 0,5 pour cent de la valeur nominale par action, issu des réserves en apports de capital exonérées d'impôts.

### *Révision résultant du Code des obligations*

Le conseil d'administration a approuvé les présents comptes annuels le 28 février 2023. Le rapport de révision (cf. page 42 de la présente publication) a été livré en texte normal.

## RAPPORT DE SITUATION

### Commentaires sur l'évolution de la clientèle

Au 31 décembre 2022, la BAS comptait 43'395 clientes et clients, soit une augmentation nette de 165 relations d'affaires. La courbe a fortement fléchi : en 2021, la banque avait enregistré 1653 nouvelles relations d'affaires.

#### *Les avoirs de la clientèle augmentent*

Les avoirs de la clientèle ont poursuivi leur progression en 2022 – une évolution perceptible dans de nombreuses offres de la BAS. L'inventaire total des comptes 7sur7 s'est accru d'environ 18,0 millions de francs (+10,4 pour cent). Celui des comptes 7sur7 Plus, destinés aux actionnaires qui détiennent au moins dix actions BAS, est passé à 93,4 millions, soit 4,0 pour cent de plus qu'en 2021 (89,9 millions). Le volume des avoirs sur les comptes d'épargne a augmenté de 26,1 millions (+6,7 pour cent). Les obligations de caisse ont enregistré un recul de 5,4 millions en raison de leur échéance. Le volume des avoirs sur les comptes courants s'est rehaussé de 26,9 millions de francs (+14,0 pour cent), celui des comptes de dépôt pour associations de 214'257 francs (+0,6 pour cent). Les fonds sur les comptes de prévoyance BAS 2 et BAS 3 affichent une hausse de 16,8 millions (+3,8 pour cent).

#### *Progression des activités de placement*

À la fin de l'exercice sous revue, l'équipe de conseil en placement administrait 2967 personnes ou institutions (3044 en 2021). La fortune totale (titres et liquidités) des mandats s'est hissée à 1,229 milliard de francs (1,096 milliard en 2021), soit 133,4 millions ou 12,2 pour cent de plus que l'année précédente. Au 31 décembre 2022, 725,6 millions de francs au total (sans les actions BAS) étaient investis hors bilan

(717,8 millions en 2021). La progression a été de 7,8 millions (+1,1 pour cent).

#### *Demande toujours forte pour les mandats de gestion de fortune*

Les mandats de gestion de fortune de la BAS ont beaucoup de succès : fin 2022, l'équipe de conseil en placement administrait 1694 mandats de ce type pour un volume total de 541,4 millions de francs (1561 mandats pour un total de 516,3 millions de francs en 2021). Cela représente 133 mandats de plus qu'en 2021 (+4,9 pour cent). En tout, 64,0 pour cent des clientes et clients ont choisi un mandat avec stratégie « Impact » ou « Impact Fonds », dont les effets positifs sur l'environnement et la société sont particulièrement élevés. Un chiffre en baisse par rapport à 2021, où cette proportion atteignait 71,4 pour cent.

#### *Légère diminution des crédits, dans un contexte de baisse du taux d'intérêt moyen des hypothèques*

En 2022, les crédits (utilisés, y compris les limites accordées) ont progressé de 66,7 millions de francs (+40,5 millions en 2021). Ce chiffre n'inclut pas les crédits Covid totalisant plus de 7,5 millions de francs. L'essentiel de l'augmentation pour l'année sous revue tient à des opérations de financement plus importantes dans le domaine du logement coopératif d'utilité publique, dans des biens immobiliers durables ainsi que dans le secteur d'encouragement « Santé et bien-être ». La part des grands maîtres d'ouvrage pour des logements d'utilité publique s'élève à 38,5 pour cent du portefeuille total de prêts – une proportion acceptable, compte tenu du niveau de risque restreint dans ce segment de clientèle. Le portefeuille de crédits de la BAS reste régionalement et intrinsèquement bien diversifié. Pour les crédits immobiliers, la banque continue de tabler sur une

légère progression de la demande, notamment sous l'impulsion des besoins toujours importants d'assainissement énergétique de biens immobiliers. Dans le domaine crucial des énergies renouvelables, la BAS continue de prévoir une forte demande, mais soumise à une concurrence accrue sur le marché.

#### *Des prêts avec un impact positif sur la société et l'environnement*

Pour chaque crédit qu'elle octroie, la BAS indique si le projet financé génère un impact positif sur la société et l'environnement. La part des prêts attribuables à l'un des secteurs d'encouragement atteignait 85,0 pour cent à la fin de l'exercice sous revue (85,3 pour cent en 2021). La BAS dépasse ainsi son objectif minimal de 80 pour cent. Le volume des crédits d'encouragement a continué de reculer et s'élevait à 32,3 millions de francs (-2,7 pour cent) en fin d'année. Les taux d'intérêt des crédits d'encouragement sont variables, donc supérieurs à ceux des crédits à taux fixe dans le contexte actuel de taux d'intérêt bas. Ils s'appliquent pour l'instant uniquement à certaines situations avec la clientèle.

### Situation actuelle par rapport à des sujets clés de la réglementation

#### *Une base de fonds propres en augmentation constante*

Les fonds propres pouvant être pris en compte sont passés de 257,7 à 281,4 millions de francs en 2022. Cela est dû à l'augmentation de capital de 18,6 millions de francs en janvier 2022 ainsi qu'à l'affectation précitée aux autres provisions (réserves latentes).

Le ratio de levier simplifié (ratio de fonds propres non pondérés) de la BAS était de 10,0 pour cent à fin 2022 (9,6 pour cent en 2021). Pour les détails,

## RAPPORT DE SITUATION

se référer aux chiffres clés concernant les prescriptions en matière de fonds propres, lesquels figurent en page 48 de la présente publication.

### *Un large actionariat*

Le nombre d'actionnaires de la BAS a augmenté en 2022 pour atteindre 9144, soit 435 de plus qu'en 2021 (8709). Aucun-e actionnaire ne détient plus de trois pour cent des droits de vote. La composition détaillée de l'actionariat se trouve en page 34 de la présente publication.

### *Campagne de souscription d'actions fructueuse*

En 2022, la valeur totale des actions souscrites par des actionnaires nouveaux-elles et existant-e-s était de 10,7 millions de francs. L'inscription au registre du commerce et l'imputation aux fonds propres de la BAS ont eu lieu début 2023. Le négoce d'actions s'est élevé à 7,2 millions de francs.

### *Diminution des liquidités*

La BAS continue de disposer de fortes liquidités, même si celles-ci ont baissé de 66,9 millions de francs en 2022. Elles atteignaient 427,7 millions de francs à la fin de l'année.

L'indicateur réglementaire qu'est le ratio de couverture de liquidités (Liquidity Coverage Ratio, ou LCR) a été nettement dépassé durant tout l'exercice sous revue. Au quatrième trimestre 2022, le LCR était de 275 pour cent en moyenne (exigence réglementaire : 100 pour cent), et il s'élevait à 253 pour cent au 31 décembre 2022. Pour les détails, se référer aux chiffres clés relatifs au LCR en page 48 de la présente publication.

## 5 ÉVALUATION DES RISQUES

La BAS suit une politique prudente en matière de risques. Elle veille à un rapport équilibré entre le rendement et les risques, tout en gérant activement ces paramètres. Le conseil d'administration examine l'exposition de la banque à un rythme défini. Il a ainsi édicté un règlement qui garantit que tous les risques importants sont enregistrés, circonscrits et surveillés en permanence.

Le compte rendu annuel a pour but de montrer au conseil d'administration et à la direction générale à quel point la banque est exposée. Une fois par an au minimum, le conseil d'administration procède à l'évaluation des risques et vérifie l'adéquation des mesures prises. Les explications en page 17 de la présente publication donnent davantage d'informations concernant la gestion des risques.

En 2022, les risques principaux pour la BAS résidaient surtout dans les domaines suivants :

- Contexte des taux : l'environnement de taux bas persistant et les intérêts négatifs de la BNS ont représenté des risques considérables pour la BAS. D'abord envisagés en tant que phénomène momentané lors de leur introduction en 2015, ils se sont vite établis comme une situation à long terme qui a duré près de huit ans. En septembre dernier, la BNS a enfin relevé son taux directeur à 0,5 pour cent, mettant ainsi fin à l'ère des taux négatifs. La BAS a adapté ses taux créditeurs à plusieurs reprises depuis 2015 pour canaliser l'afflux de fonds. Les clientes et clients ont dès lors été incité-e-s à placer leurs avoirs à plus long terme, afin que la banque n'ait pas, dans la mesure du possible, à les confier à la BNS

sous la forme de coûteux avoirs à vue. La BAS a donc répercuté une partie des coûts liés à ces dépôts à vue sur sa clientèle, en percevant des intérêts négatifs. Elle a abaissé la dernière fois le taux de base au 1<sup>er</sup> août 2021, appliquant un intérêt négatif dès le premier franc d'avoir à la plupart des comptes. La majorité des clientes et clients ont soutenu cette mesure et la plupart de celles qui avaient précédé, car le modèle d'affaires orienté de manière cohérente et globale sur la durabilité a une valeur à leurs yeux. Quand la BNS a fait repasser son taux directeur au-dessus de zéro fin 2022, la BAS a réagi en adaptant progressivement ses taux d'intérêt créditeurs dans le même sens. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023, plus aucun compte de la BAS n'a de taux négatif. Le contexte de taux bas a aussi dressé des écueils du côté des actifs, à savoir l'octroi de crédits. Ces huit dernières années, la BAS a subi une baisse significative de sa marge d'intérêt brute.

- Évolution des marchés des capitaux : la guerre en Ukraine a entraîné une inflation mondiale, avec pour conséquence de fortes corrections sur les marchés boursiers. La croissance économique a ralenti en 2022 et s'est avérée inférieure aux prévisions. La tendance devrait se poursuivre en 2023. Les marchés des actions et des obligations ont été mis à rude épreuve par la faible croissance économique et la hausse des taux d'intérêt. Cette évolution et la situation géopolitique ont provoqué une grande incertitude sur les marchés des capitaux. En 2023, il sera sans doute difficile pour la gestion d'actifs et de fortune d'obtenir des rendements. Une détente des prix est peu probable.

## RAPPORT DE SITUATION

Les domaines d'investissement ayant les meilleures perspectives demeurent les actions et l'immobilier. Si l'on en croit les déclarations de la sphère politique, des investissements importants sont attendus dans la transformation durable, en particulier dans le domaine de l'énergie. La BAS suit en permanence les évolutions économiques et politiques, et elle oriente sa politique d'investissement vers un scénario correspondant à ses prévisions.

- Organisation en mutation : l'évolution de la BAS vers une organisation agile - avec une direction partagée et une responsabilité des rôles clairement définie (sociocratie) - exige une grande attention vis-à-vis de la gestion du changement et de la maîtrise des incertitudes. La pression sur la rentabilité demeure, même s'il a été possible de l'alléger en 2022. Plusieurs projets destinés à améliorer l'efficacité nécessiteront des ressources humaines supplémentaires pendant une période de transition. Les revenus des opérations d'intérêts dans les secteurs d'activité classiques de la BAS devraient de nouveau augmenter, tandis que les charges d'exploitation resteront élevées en raison de la croissance et des projets, en particulier concernant les frais de personnel. Par conséquent, la BAS doit sans cesse améliorer son efficacité, mais aussi analyser et prévoir d'adapter les conditions pour les activités existantes et développer de nouveaux secteurs d'activité rentables. Un vaste projet d'amélioration de l'efficacité a été lancé avec BAS Lean ; il a permis de réaliser de premières économies en 2022.

- Marché immobilier : avec ses financements, la BAS est fortement engagée sur le marché immobilier. Près de la moitié de tous les crédits octroyés sont allés à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, 12 pour cent à des immeubles qui entrent dans la catégorie des objets de rendement et 16 pour cent à des particuliers, pour l'acquisition de leur propre bien immobilier. La BAS s'attend à une stabilisation du marché immobilier en 2023. Selon les régions, les prix devraient stagner, voire baisser légèrement en raison de l'augmentation des taux d'intérêt.

- Rendement de la gestion des liquidités : grâce au revirement des taux, il est de nouveau possible d'investir avec des contreparties de premier ordre. Cette évolution devrait avoir un impact positif sur la rentabilité de la banque. Celle-ci a également renforcé sa gestion des liquidités en 2022.

- Risques de variation des taux d'intérêt : ils sont demeurés stables au cours de l'exercice sous revue, ce qui s'explique en partie par des décaissements moindres en matière de crédits. La BAS est bien préparée à assumer ces risques, grâce à la solide progression de ses fonds propres.

- Situation des fonds propres : celle-ci s'est encore améliorée pour la BAS en 2022. La banque prévoit de continuer à procéder à des augmentations de capital afin de permettre à davantage de personnes de participer au « mouvement BAS ».

- Risques opérationnels : avec sa gestion active des risques opérationnels, la BAS satisfait toutes les obligations légales et déontologiques. L'objectif est de garantir sa capacité à supporter les risques et

de la renforcer, mais aussi d'éviter les pertes opérationnelles. Des investissements sont toutefois nécessaires en 2023 afin de créer, à l'avenir, les bases d'une augmentation du rendement opérationnel. Cela renforce la confiance de toutes les parties prenantes dans la banque (réputation).

## 6 COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

### Nombre de postes à plein temps

Fin 2022, 154 personnes travaillaient pour la BAS (149 à fin 2021), pour 127,5 équivalents plein temps (personnes en formation comprises ; 120 en 2021). Vingt-deux personnes ont quitté la banque pendant l'exercice sous revue. Dans le même temps, 27 l'ont rejointe. Le taux de fluctuation s'élevait à 7,8 pour cent au 31 décembre 2022 (2,7 pour cent en 2021).

### Changements importants en matière d'organisation et de personnes

Fin février 2022, Michael Diaz, membre de la direction, a quitté la BAS. Katharina Bolliger, Anne-Françoise Bossens, René Pfaff et Markus Pfister ont pris leur retraite après de nombreuses années passées à la banque. Anna-Valentina Cenariu est partie en février, après cinq ans en tant que responsable de la durabilité. Les services Durabilité & Analyse d'entreprises ont fusionné après son départ. Responsable du second, Markus Ott a quitté ses fonctions à la fin de l'année. Judith Capello lui a succédé le 1<sup>er</sup> février 2023.

Christina Aus der Au a annoncé sa démission du conseil d'administration lors de l'AG, après 17 ans à la BAS. Éthicienne et théologienne, elle

## RAPPORT DE SITUATION

était l'interlocutrice de l'organe de contrôle d'éthique externe. Anna Zuber, éthicienne économique, a été élue pour lui succéder.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, Rico Travella a rejoint la direction générale. Économiste d'entreprise, titulaire d'un doctorat de l'Université de Saint-Gall (HSG), il était jusqu'alors à la tête du service Marketing & communication de la BAS, tout en soutenant les projets opérationnels et stratégiques de la direction et du conseil d'administration. Il apporte une solide expérience dans la conduite d'une ONG et dans l'économie privée, de même qu'en tant qu'entrepreneur. Deux nouvelles directions de segment ont vu le jour dans le secteur Financement et Placement, avec des responsabilités à l'échelle du pays: Bertrand Donninger reprend le secteur Financement entreprises et Peter Nardo celui du Financement immobilier. Tous deux étaient jusqu'à présent chefs de groupe à la BAS: Bertrand Donninger pour la clientèle entreprises en Suisse romande; Peter Nardo pour l'immobilier à Olten.

## 7 INNOVATION ET PROJETS

La BAS évalue et améliore régulièrement ses produits, prestations et processus.

### Nouveaux produits et services

- Le secteur Financement a lancé l'Hypothèque BAS Climat, destinée à la rénovation écologique de son propre bien immobilier.
- La banque a aussi lancé «Loan Advisory BAS», un outil important qui aide le personnel du service compétent à conseiller la clientèle des crédits et à traiter les financements.

- Aux clientes et clients titulaires d'un compte BAS, cette dernière propose depuis 2022 une carte Debit Mastercard. Elle a remplacé la carte Maestro BAS.
- Grâce au Mobile Banking BAS, la clientèle de la banque peut accéder à l'e-banking sur un appareil mobile et y effectuer différentes opérations bancaires.
- Le secteur Placement a lancé le plan d'épargne en fonds BAS. Il permet aux clientes et clients de la banque d'investir régulièrement le montant de leur choix dans le fonds de placement ABS Living Values.

### Amélioration des processus

- La BAS a créé un groupe de projet sous la bannière «BAS Lean». Il s'occupe de la mise en œuvre du thème de l'amélioration de l'efficacité et des processus, conformément aux valeurs de la BAS. Des gestionnaires de processus ont été formé-e-s en 2022 dans le cadre de ce projet, et plus de douze processus centraux de l'entreprise ont été révisés. La démarche s'est traduite par jusqu'à cinquante pour cent d'économies sur le temps estimé par processus.
- Depuis 2022, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la BAS ont leur propre ordinateur portable. Elles et ils disposent ainsi d'une plus grande flexibilité dans le choix de leur place de travail ou de télétravail, quand la situation le permet.
- Afin d'améliorer la communication interne, la BAS a introduit de nouveaux formats d'échange entre les membres de son personnel, qui s'expriment sur des sujets spécifiques lors d'un échange structuré,

baptisé «Fil rouge». Ce format offre un espace d'interaction avec l'ensemble du personnel, en français et en allemand.

- Des enquêtes réalisées auprès de la clientèle ont contribué à une plus grande précision dans la mesure de l'empreinte carbone.
- Le flux du paiement de nos factures a été numérisé.

### Gestion et développement organisationnel

En ce qui concerne l'évolution managériale et organisationnelle, le conseil d'administration de la BAS a décidé, en septembre 2021, de doter la banque d'une gestion d'entreprise moderne et agile. Le processus de transformation, étendu sur plusieurs années, voit la banque mettre à profit les principes d'une «auto-organisation d'inspiration sociocratique» selon la sociocratie 3.0, dans le respect des exigences réglementaires auxquelles elle est soumise. Lors de la «Journée BAS» de juin 2022, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs ont reçu une information personnelle sur l'évolution de l'organisation. Elles et ils ont en outre pu participer activement à des ateliers. L'équipe a extrapolé huit principes d'action à partir des valeurs de la BAS, pour aider la prise de décisions au quotidien. Enfin, l'orientation vers le sens de la banque a bénéficié d'un ancrage en tant que principe fondamental de tout acte, et des principes importants de la sociocratie ont été transmis à un autre cercle de collaboratrices et collaborateurs.

## RAPPORT DE SITUATION

### 8 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

Aucun événement extraordinaire n'est à signaler entre la date du bilan et la clôture de la rédaction du présent rapport, le 22 février 2023.

### 9 PERSPECTIVES

L'équipe BAS Lean vise à utiliser l'expérience acquise afin d'optimiser 25 autres processus pendant l'année 2023. La banque s'est ainsi fixé des objectifs élevés. Les améliorations commenceront là où les différents secteurs d'activité en ont le plus besoin. La BAS planifie en outre une nouvelle étape majeure de la numérisation : à l'avenir, tous les documents physiques seront scannés et disponibles sous la forme électronique. Les secteurs opérationnels pourront dès lors travailler de manière intégralement numérique.

Avec le projet BAS 3.0, la banque met actuellement en place des formes de collaboration et des processus de décision modernes et agiles. Dès cette année, des rôles nouvellement définis devraient apporter encore davantage de clarté quant aux sphères de responsabilité et à la forme de la collaboration.

La BAS prévoit d'organiser une fête spéciale pour le personnel à l'occasion de son 33<sup>e</sup> anniversaire.

La banque souhaite réduire d'ici 2030 ses émissions de CO<sub>2</sub>, conformément à l'objectif de 1,5 degré. Elle établira à cette fin un calendrier et un plan d'action en conséquence.

Le modèle d'affaires de la BAS lui impose de s'assurer régulièrement qu'elle atteint l'impact positif voulu sur la société et l'environnement. En 2023, elle fera donc rédiger un rapport de durabilité sur son propre fonds de pla-

cement (ABS Living Values – Balanced Fund). Elle se prépare en outre à perfectionner l'établissement des rapports de durabilité pour l'ensemble de ses activités.

Le secteur des crédits lancera sa propre hypothèque SARON en 2023. Comme tous les crédits de la BAS, celle-ci sera aussi refinancée par des fonds de la clientèle (et non sur le marché monétaire et des capitaux). Il est également prévu de rendre accessible – sous la forme d'un outil en ligne – le rating immobilier de la BAS, lequel permet de contrôler la durabilité des bâtiments.

Pour 2023, la BAS s'attend à voir un renforcement de l'intérêt vis-à-vis des investissements durables, en particulier ceux dont l'impact est élevé. Elle table donc sur une nouvelle augmentation du volume des dépôts. La durabilité des titres disponibles pour les portefeuilles de la clientèle fait l'objet d'examen par le service interne d'analyse d'entreprises. Cela se fera dès 2023 avec un nouvel outil, mis au point par l'équipe du service avec une méthodologie complètement repensée. De plus, la BAS proposera un nouveau fonds de prévoyance d'un prestataire tiers, plus durable que le précédent. La banque planifie en outre le lancement d'un autre fonds de placement maison.

La BAS envisage par ailleurs de prendre position en 2023 sur des sujets sociopolitiques qui la touchent directement. Elle participera par exemple à la Marche bleue de Genève à Berne, qui réunira des femmes engagées en faveur du climat.

# COMPTES ANNUELS

## I BILAN

Structure du bilan au 31 décembre 2022

Actifs	Annexe	31.12.2022	31.12.2021	Écart année précédente	
		en CHF	en CHF	en CHF	en %
Liquidités		427'747'033	494'621'163	-66'874'130	-14
Créances sur les banques		33'784'354	49'779'222	-15'994'868	-32
Créances sur la clientèle	7.1	128'387'976	79'766'355	48'621'621	61
Créances hypothécaires	7.1	1'540'048'850	1'496'242'432	43'806'419	3
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	7.2	5'934'200	452'828	5'481'373	1210
Immobilisations financières	7.3	157'509'697	88'301'517	69'208'180	78
Comptes de régularisation		1'753'712	811'278	942'434	116
Participations	7.4	14'479'731	9'414'553	5'065'178	54
Immobilisations corporelles	7.5	10'820'030	16'921'468	-6'101'437	-36
Autres actifs	7.6	2'229'233	7'026'218	-4'796'985	-68
<b>Total des actifs</b>		<b>2'322'694'817</b>	<b>2'243'337'032</b>	<b>79'357'785</b>	<b>4</b>
Total des créances de rang subordonné		3'678'193	3'927'177	-248'984	-6
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		3'608'225	3'798'844	-190'619	-5

## COMPTES ANNUELS

## I BILAN

Passifs	Annexe	31.12.2022	31.12.2021	Écart année précédente	
		en CHF	en CHF	en CHF	en %
Engagements envers des banques		73'714	73'479	235	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		1'748'335'276	1'690'373'287	57'961'989	3
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	7.2	1'686'266	4'181'557	-2'495'291	-60
Obligations de caisse		275'335'000	280'713'000	-5'378'000	-2
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage		0	0	0	0
Comptes de régularisation		2'017'509	2'268'526	-251'017	-11
Autres passifs	7.6	5'027'425	352'166	4'675'259	1328
Provisions	7.10	46'230'498	40'277'564	5'952'935	15
Réserves pour risques bancaires généraux	7.10	11'050'000	11'050'000	0	0
Capital social	7.11	160'569'700	149'867'700	10'702'000	7
Réserve légale issue du capital		55'056'327	48'155'199	6'901'128	14
dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		55'056'327	48'155'199	6'901'128	14
Réserve légale issue du bénéfice		15'136'277	14'236'515	899'762	6
Réserves facultatives issues du bénéfice		200'000	200'000	0	0
Bénéfice reporté		988'040	979'973	8'067	1
Bénéfice		988'785	608'067	380'718	63
<b>Total des passifs</b>		<b>2'322'694'817</b>	<b>2'243'337'032</b>	<b>79'357'785</b>	<b>4</b>
Total des engagements subordonnés		0	0	0	0
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	0

Opérations hors bilan	Annexe	31.12.2022	31.12.2021	Écart année précédente	
		en CHF	en CHF	en CHF	en %
Engagements conditionnels	7.1, 8.1	2'769'441	1'528'641	1'240'800	81
Engagements irrévocables	7.1	123'806'249	95'586'334	28'219'915	30

# COMPTES ANNUELS

## II COMPTE DE RÉSULTAT

Structure du compte de résultat du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

		2022	2021	Écart année précédente	
	Annexe	en CHF	en CHF	en CHF	en %
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>					
Produit des intérêts et des escomptes	9.1	18'568'344	16'117'167	2'451'176	
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		0	0	0	
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		634'582	900'196	-265'614	
Charges d'intérêts	9.1	2'480'265	1'119'269	1'360'996	
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>		<b>21'683'190</b>	<b>18'136'633</b>	<b>3'546'558</b>	<b>20</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	9.4	-752'076	285'477	-1'037'553	
<b>Sous-total résultat net des opérations d'intérêts</b>		<b>20'931'114</b>	<b>18'422'110</b>	<b>2'509'005</b>	<b>14</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>					
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		6'128'040	5'189'030	939'010	
Produit des commissions sur les opérations de crédit		179'042	164'732	14'310	
Produit des commissions sur les autres prestations de service		3'425'736	2'599'407	826'330	
Charges de commissions		-407'619	-430'424	22'805	
<b>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations</b>		<b>9'325'199</b>	<b>7'522'744</b>	<b>1'802'454</b>	<b>24</b>
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>		<b>1'354'351</b>	<b>1'121'760</b>	<b>232'591</b>	<b>21</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>					
Résultat des participations		45'143	20'729	24'413	
Résultat des immeubles		173'288	628'619	-455'331	
Autres produits ordinaires		106'777	114'342	-7'565	
Autres charges ordinaires		-4'643	0	-4'643	
<b>Sous-total autres résultats ordinaires</b>		<b>320'565</b>	<b>763'690</b>	<b>-443'125</b>	<b>-58</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
Charges de personnel	9.2	-16'684'784	-15'186'700	-1'498'084	
Autres charges d'exploitation	9.3	-8'747'328	-8'245'813	-501'515	
<b>Sous-total charges d'exploitation</b>		<b>-25'432'112</b>	<b>-23'432'513</b>	<b>-1'999'599</b>	<b>9</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	7.5	-2'190'047	-1'619'248	-570'799	35
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	7.10	-5'992'526	-2'117'928	-3'874'598	183
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-1'683'457</b>	<b>660'615</b>	<b>-2'344'072</b>	<b>-355</b>
Produits extraordinaires	9.4	3'256'075	356'240	2'899'835	
Charges extraordinaires	9.4	0	0	0	
Impôts	9.5	-583'834	-408'788	-175'046	
<b>Bénéfice</b>		<b>988'785</b>	<b>608'067</b>	<b>380'718</b>	<b>63</b>

**COMPTES ANNUELS**

## III RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	en CHF	en CHF
<b>Répartition du bénéfice</b>		
Bénéfice	988'785	608'067
Bénéfice reporté	988'040	979'973
<b>Bénéfice</b>	<b>1'976'824</b>	<b>1'588'040</b>
<b>Répartition du bénéfice</b>		
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-1'000'000	-500'000
Attribution aux réserves facultatives issue du bénéfice	0	0
Distributions au moyen du bénéfice au bilan	0	0
Don à l'association Fonds d'innovation	-100'000	-100'000
<b>Report à nouveau</b>	<b>876'824</b>	<b>988'040</b>

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale du 13.5.2023 le versement d'un dividende de 0,5 % par action, exonéré de l'impôt anticipé, issu des réserves en apports de capital exonérées d'impôts. Cela correspond à CHF 5 par action d'une valeur nominale de CHF 1000 et à CHF 0,50 par action d'une valeur nominale de CHF 100.

**COMPTES ANNUELS**

## IV PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice/ perte reporté(e)	Propres parts du capital (poste négatif)	Résultat de la période	Total
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
<b>Capitaux propres au début de la période de référence</b>	<b>149'867'700</b>	<b>48'155'200</b>	<b>14'236'515</b>	<b>11'050'000</b>	<b>1'179'974</b>	<b>0</b>	<b>608'067</b>	<b>225'097'455</b>
<b>Utilisation du bénéfice de 2021</b>								
Don au Fonds d'innovation	0	0	0	0	0	0	-100'000	-100'000
Attribution à la réserve libre issue du bénéfice	0	0	500'000	0	0	0	-500'000	0
Dividendes	0	0	0	0	8'067	0	-8'067	0
Variation nette du bénéfice reporté	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital*	10'702'000	6'901'128	399'762	0	0	0	0	18'002'890
Bénéfice 2022	0	0	0	0	0	0	988'785	988'785
<b>Capitaux propres à la fin de la période de référence</b>	<b>160'569'700</b>	<b>55'056'327</b>	<b>15'136'277</b>	<b>11'050'000</b>	<b>1'188'040</b>	<b>0</b>	<b>988'785</b>	<b>243'989'129</b>

\* Les taxes d'émission et coûts accessoires sur transactions ont été imputés aux réserves de capital.

L'AFC a confirmé à titre provisoire la « réserve issue d'apports de capital exonérés de l'impôt » au 24.08.2022 à hauteur de CHF 55'056'327.

## COMPTES ANNUELS

### V EXPLICATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE ALTERNATIVE SUISSE SA

#### 5.1 Indication de l'entreprise ou du nom ainsi que de la forme juridique et du siège de la banque

##### Généralités

La Banque Alternative Suisse SA (BAS) est une banque à vocation écologique et sociale, qui exerce ses activités dans toute la Suisse. La BAS a son siège au Amthausquai 21 à Olten. Elle possède également des représentations à la rue du Port-Franc 11 à Lausanne, à la Kalkbreitestrasse 10 à Zurich ainsi qu'à la rue de Lyon 77 à Genève.

Les opérations sur marges d'intérêts constituent à la fois son principal domaine d'activité et sa principale source de recettes. La BAS pratique la transparence en matière de crédits envers le public et ne travaille pas dans un but de maximisation du profit. Le concept particulier d'encouragement repose sur des obligations de caisse d'encouragement et des crédits d'encouragement et fait partie des opérations sur marges d'intérêts. Les opérations de commissions et de prestations de service représentent désormais une source de revenu supplémentaire. Les activités de négoce sont sans grande importance.

Fin 2022, la BAS employait, en valeur corrigée des postes à temps partiel, 127,5 collaboratrices et collaborateurs.

##### Opérations au bilan

Les opérations sur marges d'intérêts – acceptation de fonds de la clientèle et prêts à la clientèle – constituent la principale source de recettes. La plus grande partie des prêts est accordée sur la base de gages fonciers sous forme d'hypothèques et de créances sur des immeubles d'habitation et commerciaux. La BAS octroie également des crédits en comptes courants

pour le commerce et l'artisanat, ainsi que des avances et des prêts, couverts pour l'essentiel, à des projets et des entrepreneuses et des entrepreneurs indépendant-e-s. Le financement est assuré exclusivement par les avoirs de la clientèle et par les fonds propres. Les opérations interbancaires se composent principalement de transactions à court terme avec des contreparties de premier ordre.

À des fins de liquidité et de placement, elle détient dans les immobilisations financières un portefeuille composé principalement d'obligations en francs.

La BAS gère le risque de taux de son bilan par le biais de swaps de taux.

##### Opérations de commissions et de prestations de service

Les principaux revenus des opérations de commissions et de prestations de service sont générés par la gestion de fortune, le négoce de titres et la gestion de dépôt pour la clientèle, les placements fiduciaires et le trafic des paiements. La clientèle privée et institutionnelle et des entreprises commerciales ou industrielles ont recours à ces services.

Les opérations de commissions et de prestations de service comprennent notamment les virements pour les clientes et les clients, le négoce de parts de fonds de placement et de propres actions, l'octroi de cautionnements et de garanties bancaires ainsi que l'intermédiation dans le domaine des prêts fiduciaires.

##### Autres secteurs d'activité

Pour assurer la liquidité nécessaire, la BAS procède à des placements auprès d'établissements bancaires helvétiques de premier ordre ainsi que dans des immobilisations financières.

##### Transactions commerciales

Les revenus des transactions commerciales résultent du négoce de devises et de titres pour le propre compte de la banque. Le négoce de devises et de titres est effectué sans qu'elle détienne elle-même de portefeuille important.

#### 5.2 Explications concernant la gestion des risques, notamment le traitement du risque de fluctuation de taux d'intérêt, d'autres risques de marché et des risques de crédit

##### Évaluation des risques

Une identification périodique et systématique des risques évalue les principaux risques encourus par la société, leur probabilité de survenance et leurs conséquences financières. Des mesures adéquates décidées par le conseil d'administration permettent d'éviter, de limiter ou de couvrir ces risques. Les risques assumés par la société elle-même font l'objet d'une surveillance systématique. La dernière évaluation des risques par le conseil d'administration date du 22.2.2023. En vertu de cette évaluation, aucune provision ni correction de valeur particulière n'est nécessaire dans les présents comptes annuels.

##### Gestion des risques

La gestion des risques repose sur le règlement relatif aux risques, qui est examiné au moins une fois par an par la direction générale et le conseil d'administration. Des limites claires sont fixées pour les différents risques et leur respect est surveillé en permanence.

## COMPTES ANNUELS

### V EXPLICATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE ALTERNATIVE SUISSE SA

#### *Risques de crédit*

Cette rubrique regroupe tous les engagements pouvant entraîner une perte si les contreparties ne sont pas en mesure de remplir leurs obligations.

La politique de crédit repose sur des principes éprouvés et reconnus. L'octroi de crédits est soumis à des critères de qualité éthiques et financiers précis ainsi qu'à des limites de compétences. Les risques de crédits sont régulièrement contrôlés dans le cadre d'un système de rating interne. L'analyse porte tant sur la crédibilité que sur la solvabilité et des mesures sont prises en conséquence. Dans le domaine immobilier, la BAS s'appuie sur ses propres évaluations ainsi que sur celles d'expertes et d'experts reconnu-e-s en matière d'estimation.

Prêts à la clientèle: dans le domaine des crédits, nous appliquons à la lettre les principes suivants de prévention des risques:

- Réduction des risques par l'examen efficient de la solvabilité (rating), la compétence en matière de traitement des crédits, une structure d'organisation permettant de limiter les risques, un traitement adéquat et une surveillance intégrée des crédits.
- Diversification des risques par la répartition du montant destiné aux crédits sur autant de preneuses et preneurs de crédits que possible et la prévention des concentrations dans certaines catégories de preneuses et preneurs de crédit, branches et régions. Nous avons défini des plafonds de crédit dépendant du type de couverture et de la notation (rating) de la cliente ou du client.

Tous les prêts à la clientèle sont contrôlés périodiquement. La fréquence du contrôle dépend de la solvabilité de la cliente ou du client, du montant du crédit ainsi que de la qualité des garanties. Au moindre signe de dégradation d'un crédit, nous procédons immédiatement à une analyse de la relation de crédit.

Au siège, des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillères et conseillers pour traiter des questions particulièrement complexes. Les corrections de valeur et provisions sont contrôlées et ajustées au minimum une fois par trimestre.

Le suivi des **risques de fluctuation de taux** est assuré au moyen d'analyses périodiques, ce qui permet à la BAS, le cas échéant, de limiter les effets négatifs sur le produit net d'intérêts. Elle fait appel à cet effet à des mesures appartenant au domaine classique des opérations influant sur le bilan ainsi qu'aux « swaps » sur taux d'intérêt. Les instruments tels que les « futures » sur taux d'intérêt, les « caps », les « floors » et les « forward rate agreements » ne sont pas utilisés.

Les **risques de marché et de liquidités** font l'objet d'une surveillance et d'une limitation conformes à la législation sur les banques. Les risques d'exploitation sont réduits au moyen de directives relatives à l'organisation interne.

Pour restreindre les **risques juridiques**, les organes de la banque ont recours, si nécessaire, à des avocates et avocats indépendant-e-s.

Les organes dirigeants de la BAS reçoivent régulièrement des informations appropriées sur sa situation en matière de patrimoine, de finances, de liquidités et de bénéfices, ainsi que sur les risques y afférents.

#### *Risque opérationnel*

Le risque opérationnel est défini comme « le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, au personnel et à des systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Ce risque est limité au moyen de règlements internes, de directives relatives à l'organisation et d'aides au travail correspondantes ainsi que par des contrôles internes. La révision interne examine régulièrement le système de contrôle interne et rend directement son rapport au conseil d'administration.

#### *Conformité et risques juridiques*

La direction générale et le service du contrôle de la conformité (compliance) veillent à ce que l'activité de la BAS soit en adéquation avec les exigences réglementaires en vigueur et avec les obligations de diligence d'un intermédiaire financier. Ils sont responsables du contrôle des exigences et développements de l'autorité de surveillance, du législateur ou d'autres organisations. Ils veillent en outre à ce que les directives et règlements soient ajustés en fonction des évolutions réglementaires et à ce qu'ils soient respectés.

### 5.3 Explications relatives aux méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

#### *Résumé*

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont appliquées pour tous les risques de perte identifiables sur des créances compromises et

## COMPTES ANNUELS

### V EXPLICATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE ALTERNATIVE SUISSE SA

non compromises, selon le principe de prudence. Il y a perte de valeur lorsque le montant qui peut être potentiellement récupéré (en tenant compte des garanties disponibles) est inférieur à la valeur comptable de la créance. Les corrections de valeur pour risques de défaillance sont déduites directement des postes d'actif correspondants.

Les créances compromises sont celles pour lesquelles il est peu probable que la preneuse ou le preneur de crédit soit en mesure de faire face à ses engagements futurs. Il convient de les évaluer, tout comme les garanties éventuelles, à leur valeur de liquidation et de les provisionner en tenant compte de la solvabilité de la preneuse ou du preneur de crédit. L'évaluation se fait sur une base individuelle et la perte de valeur est couverte par des corrections au cas par cas.

La détermination des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance repose sur une approche systématique, avec des valeurs empiriques historiques définies. L'évaluation se fait sur une base individuelle. L'utilisation éventuelle des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance a lieu selon des paramètres établis.

Lorsqu'une créance est considérée comme entièrement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, il s'ensuit une décomptabilisation par le débit de la correction de valeur correspondante.

Pour de plus amples informations sur les corrections de valeur pour risques de défaillance, veuillez consulter la partie « Explications détaillées ».

#### *Explications détaillées*

La BAS utilise un système de notation externe pour identifier les risques de défaillance. Leur suivi pendant toute

la durée du crédit est garanti par une actualisation permanente de la notation du crédit et par une communication régulière avec la cliente ou le client concerné-e. Le système de notation comporte treize niveaux (« classes »). Il permet d'évaluer les risques lors de l'octroi du crédit sur la base des pertes moyennes escomptées.

La banque répartit toutes les créances vis-à-vis de ses clientes et clients en s'appuyant sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs dans l'une des treize classes de notation. Les prêts des classes 11, 12 et 13 sont considérés comme compromis et font l'objet de corrections de valeur individuelles. En tant qu'établissement de la catégorie de surveillance 4, la banque est tenue – conformément à l'art. 25, al. 3 OEPC-FINMA – de procéder à des corrections de valeur pour risques latents de défaillance sur les créances non compromises. La BAS a toutefois fait usage de son droit d'option selon OEPC-FINMA et, pour les classes de notation 1 à 10, elle procède plutôt à des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Chaque opération de crédit comporte un tel risque. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes non encore survenues. Elles sont également calculées sur une base individuelle. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance reposent sur des calculs qui intègrent l'engagement actuel, la probabilité de défaillance par classe de notation et le taux de perte, lequel tient compte des garanties disponibles et de leur valeur. La détermination de la probabilité de défaillance se réfère à des cas historiques évalués statistiquement. Partant de là, une prévision est établie au moyen des faits

actuels. Le taux de perte est la part de la perte attendue – compte tenu des garanties existantes – en cas de défaut de paiement potentiel. Outre ces facteurs statistiques, d'autres informations peuvent permettre de déterminer le montant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Selon la classe de risque concernée, les taux de correction de valeur vont de 0,03 à 13,5 %.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont utilisables sans reconstitution immédiate pour la constitution de corrections de valeur individuelles, en particulier dans des situations extraordinaires impliquant des pertes considérables ou un besoin élevé de corrections de valeur. Le besoin de corrections de valeurs individuelles et de provisions est considéré comme exceptionnellement élevé lorsque il dépasse 5 % du poste « Résultat brut des opérations d'intérêts ». La reconstitution des corrections de valeur utilisées pour des risques inhérents de défaillance en vue de la constitution de corrections de valeur individuelles se fait en fonction du montant. Il convient de remédier à toute insuffisance de couverture dans un délai de cinq exercices au maximum. La constitution de provisions pour risques inhérents de défaillance d'opérations hors bilan du poste « engagements conditionnels » s'effectue selon les mêmes processus, systèmes et méthodes. Au cours de l'exercice sous revue, les corrections de valeur et provisions constituées n'ont pas servi à couvrir des corrections de valeur et provisions individuelles.

Pour les crédits en compte courant avec limites de crédit, dont l'utilisation est typiquement soumise à des fluctuations fréquentes et importantes, on procède selon l'option des chiffres mar-

## COMPTES ANNUELS

### V EXPLICATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE ALTERNATIVE SUISSE SA

ginaux 16 à 20 de la circulaire FINMA 2020/1 « Comptabilité – banques ». La création initiale et la constitution subséquente de la couverture du risque sont comptabilisées globalement (à savoir les corrections de valeur pour l'utilisation effective et les provisions pour la part non utilisée de la limite de crédit) à charge du poste « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Un transfert sans effet sur le résultat a ensuite lieu chaque mois entre les corrections de valeurs et les provisions, afin de pouvoir corriger au bilan l'utilisation modifiée des limites de crédit respectives. Les dissolutions de corrections de valeurs ou de provisions devenues disponibles se font aussi par le poste « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts » ou sont transférées sans effet au résultat au poste « Provisions » ou « Variations des réserves pour risques bancaires généraux » (reclassification).

Les intérêts (y compris les intérêts courus) et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne doivent pas être considérés comme des recettes. Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours, mais impayés sont réputés en souffrance. En ce qui concerne les crédits en comptes courants, les intérêts et les commissions sont réputés en souffrance lorsque la limite du crédit accordé est dépassée depuis plus de 90 jours.

#### 5.4 Commentaires sur l'évaluation des garanties, notamment sur des critères importants appliqués à la détermination des valeurs vénales et des valeurs de nantissement

Les garanties sont systématiquement évaluées selon des principes uniformes. L'évaluation des gages immobiliers tient compte du caractère de l'immeuble. Le taux d'avance maximal d'un prêt diffère selon l'objet et n'est accordé que si la preneuse ou le preneur de crédit est en mesure de l'assumer.

##### *Maisons individuelles et appartements en propriété*

La méthode hédoniste, une méthode scientifique reposant sur le principe suivant est appliquée: la demandeuse ou le demandeur est prêt-e à payer une certaine somme pour chaque caractéristique d'un objet donné. Elle ou il paie tant de francs pour une situation attrayante, tant de francs pour un aménagement de qualité supérieure, etc. La valeur vénale évaluée est égale à la somme des montants que la demandeuse ou le demandeur est prêt-e à payer pour toutes les caractéristiques retenues.

##### *Habitations collectives et immeubles commerciaux*

De manière générale, l'évaluation repose sur la méthode de la valeur de rendement ou sur celle du « discounted cash flow ».

##### *Installations fixes*

Les installations de production d'énergie, p. ex., ainsi que les installations d'immeubles industriels et commerciaux sont évaluées selon la méthode du « discounted cash flow » et celle de la valeur réelle.

##### *Cas particuliers*

Nous appliquons aux objets spéciaux, terrains à bâtir, projets de lotissement et terrains agricoles des valeurs auxiliaires calculées selon la méthode de la valeur réelle, la méthode de la valeur comparative, le modèle de l'option réelle ou des valeurs officielles.

#### 5.5 Commentaires sur la politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés y compris les commentaires en lien avec l'utilisation de la comptabilité de couverture (Hedge accounting)

Des transactions sur des instruments financiers dérivés pour le compte de la banque ne sont en principe pas prévues, à l'exception des opérations à terme sur devises.

La banque peut utiliser des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion des actifs et des passifs (ALM) afin de gérer le bilan et couvrir les risques de variation des taux (opérations de couverture). Il peut s'avérer nécessaire de prendre des mesures, notamment lorsque les tolérances aux risques définies par la banque pour la gestion des risques de taux ne seraient pas respectées. L'utilisation d'instruments financiers dérivés afin de se prémunir contre les risques de taux est décidée aussi bien sur la base de transactions individuelles que sur la base des évaluations ALM trimestrielles. Les relations de couverture ainsi que les objectifs et stratégies de gestion des risques sont documentés lors de la conclusion des opérations de couverture sur dérivés. Nous vérifions l'efficacité de la relation de couverture au moins à chaque date de clôture

## COMPTES ANNUELS

### V EXPLICATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE ALTERNATIVE SUISSE SA

du bilan. Ce faisant, nous évaluons comment la situation actuelle en matière de risque de taux se présente sur le plan calculatoire sans et avec des instruments de couverture, et nous procédons à des ajustements en conséquence. On peut partir du principe que la relation de couverture est efficace lorsque les instruments de couverture utilisés permettent de réduire le risque de taux auquel s'expose la banque, selon le but poursuivi lors de la conclusion de la relation de couverture.

#### **5.6 Commentaire des événements significatifs survenus après la date du bilan**

Aucun événement avec un effet significatif sur la situation de la banque en matière de patrimoine, de finances et de résultats n'est survenu après la date du bilan.

#### **5.7 Motifs qui ont conduit à une démission de l'organe de révision avant le terme de son mandat**

L'organe de révision n'a pas démissionné avant le terme de son mandat.

## COMPTES ANNUELS

### VI PRINCIPES DE COMPTABILISATION AU BILAN ET D'ÉVALUATION

#### 6.1 Indication du type de clôture et, éventuellement, du type de standard comptable international reconnu par la FINMA, ainsi que des principes de comptabilisation et d'évaluation des différents postes du bilan et des opérations hors bilan

##### Bases

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation respectent le Code des obligations, les directives suisses de présentation des comptes pour les banques telles qu'elles sont stipulées dans la loi sur les banques, son ordonnance, l'ordonnance de la FINMA sur la comptabilité des banques et les dispositions d'exécution, ainsi que les dispositions statutaires.

##### Principes généraux

La Banque Alternative Suisse établit un bouclage individuel statutaire avec une présentation fiable. La situation économique de l'entreprise y est présentée de façon qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée.

Les comptes sont établis selon l'hypothèse que l'entreprise poursuivra ses activités. La comptabilisation se fait aux valeurs de continuité.

Les actifs, engagements et opérations hors bilan sont évalués individuellement.

La comptabilité et l'établissement des comptes se font dans la monnaie nationale (franc suisse).

Lorsque, au cours de la période de référence, des erreurs survenues durant les périodes précédentes sont mises à jour, elles sont corrigées par des écritures affectant le compte de résultat du bouclage de la période de référence. La correction peut être saisie dans les rubriques « charges extraordinaires » ou

« produits extraordinaires » lorsqu'il s'agit d'opérations étrangères à l'exploitation.

##### Saisie et comptabilisation

Toutes les opérations sont comptabilisées dans les livres de la banque au moment de leur conclusion et évaluées à partir de ce moment conformément aux principes suivants. Les opérations sur titres ainsi que le trafic des paiements pour les clientes et les clients sont portés au bilan à partir de la date de règlement.

#### 6.2 Indications relatives au traitement des différences de conversion des monnaies étrangères, à la méthode de conversion utilisée et aux principaux cours de conversion

##### Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour en vigueur. Les actifs monétaires sont convertis le jour du bilan au taux de change moyen en vigueur et portés au compte de résultat. Les différences de change entre le moment de la conclusion de la transaction et son exécution sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les cours suivants ont été appliqués pour les conversions de monnaie :

##### Cours à la date du bilan 2022 :

- EUR 0,9886 (2021 : 1,0352)
- USD 0,9254 (2021 : 0,9142)

#### 6.3 Indications relatives à la saisie des opérations

*Liquidités, créances et engagements envers les banques*

Les positions sont évaluées à la valeur nominale. Les risques reconnaissables font l'objet de correctifs de valeur individuels.

##### *Créances sur la clientèle et créances hypothécaires, engagements envers des clientes et des clients*

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour les risques de défaillance.

##### *Portefeuilles de négoce en titre et métaux précieux*

Les positions de négoce sont évaluées à la juste valeur à la date du bilan. Les positions qui ne sont pas négociées auprès d'une Bourse agréée ou pour lesquelles il n'existe pas de valeur vénale représentative sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse.

##### *Valeurs de remplacement négatives et positives des instruments financiers dérivés*

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur.

Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Les résultats des opérations de couverture sont saisis sous la même position de résultat que celle des résultats de l'opération couverte ou dans le compte de compensation, à condition qu'aucune correction de valeur ne soit comptabilisée dans l'opération couverte.

##### *Immobilisations financières*

Les titres de créance à taux fixe et les obligations convertibles ou à option sont évalués à la valeur la plus basse, pour autant qu'ils ne soient pas acquis dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance.

## COMPTES ANNUELS

### VI PRINCIPES DE COMPTABILISATION AU BILAN ET D'ÉVALUATION

Les titres de créance destinés à être conservés jusqu'à leur échéance sont évalués selon la « accrual method ». L'agio ou le disagio est régularisé dans la position de bilan pendant toute la durée jusqu'à l'échéance. Des gains ou pertes d'intérêts résultant d'aliénation ou de remboursement anticipé sont délimités sur la durée résiduelle de l'opération, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance initialement prévue.

Les titres de participation, parts de placements collectifs de capitaux et immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédits et destinés à la revente sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Pour les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédits et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison de la valeur d'acquisition et de la valeur de liquidation.

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées à la valeur la plus basse, une plus-value n'excédant pas le coût d'acquisition peut être comptabilisée, pour autant que la juste valeur tombée en dessous du coût d'acquisition remonte par la suite.

Le solde des correctifs de valeur est comptabilisé dans « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

En cas de vente d'immobilisations financières évaluées à la valeur la plus basse, l'entier du produit réalisé est comptabilisé dans « Produits de la vente d'immobilisations financières ».

#### *Participations*

Les actions et autres titres de participation doivent être attribués à la position « Participations » quelle que soit la part donnant droit au vote, s'ils ont été acquis dans l'intention d'effec-

tuer un placement de longue durée. L'évaluation se fait au prix de revient, déduction faite des corrections de valeur nécessaires à l'exploitation.

La valeur est vérifiée à chaque date du bilan. Si nécessaire, des dépréciations de valeur supplémentaires (« impairment ») sont comptabilisées dans le compte de résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). Une attribution résultant de la caducité (partielle) d'une dépréciation de valeur est enregistrée dans la position « Produits extraordinaires ».

#### *Immobilisations corporelles*

L'évaluation se fait au prix de revient, déduction faite des corrections de valeur qui se révèlent nécessaires.

Les immobilisations corporelles (informatique\*, mobilier, machines de bureau et systèmes de sécurité) sont amorties au taux de 50 pour cent.

Ce taux est calculé sur la valeur résiduelle.

Les immeubles figurent au bilan à la valeur d'achat, qui inclut les investissements déjà effectués sous déduction des amortissements nécessaires. Les bâtiments sont amortis sur une durée d'utilisation estimée à 50 ans.

Les investissements à des fins de plus-values dans des immobilisations corporelles de rendement doivent être activés.

La valeur des immobilisations corporelles est effectuée à la date du bilan. Si nécessaire, des dépréciations de valeur supplémentaires (« impairment ») sont comptabilisées dans le compte de résultat (position « Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). Une attribution

résultant de la caducité d'une dépréciation de valeur est enregistrée dans la position « Produits extraordinaires ».

#### *Obligations de caisse*

Les obligations de caisse sont portées au bilan à leur valeur nominale.

#### *Les emprunts obligataires et prêts des centrales des lettres de gage*

Les emprunts obligataires et prêts des centrales des lettres de gage sont portés au bilan à leur valeur nominale.

#### *Provisions*

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais estimables de manière fiable.

Le montant de la provision est déterminé par une analyse de l'événement du passé ainsi que sur la base d'événements survenus postérieurement à la date du bilan, si ceux-ci contribuent à éclaircir la situation. Le montant doit être estimé en fonction du risque économique calculé de manière aussi objective que possible. Lorsque le facteur temps joue un rôle significatif, le montant de la provision doit être la valeur escomptée. Le montant des provisions doit correspondre à l'espérance effective des sorties futures de fonds. Il doit prendre en compte la probabilité et la fiabilité liées à ces sorties.

La sous-position « Autres provisions » peut contenir des réserves latentes.

\* À partir de la date du fonctionnement opérationnel

## COMPTES ANNUELS

### VI PRINCIPES DE COMPTABILISATION AU BILAN ET D'ÉVALUATION

#### *Réserves pour risques bancaires généraux*

Ces réserves sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les réserves pour risques bancaires généraux sont soumises à l'impôt et font partie des capitaux propres.

#### *Propres titres de créances et de participation*

Les propres titres de participation acquis sont saisis au moment de l'acquisition au coût de revient et déduits des fonds propres sous la position « propres parts au capital ». Il n'est procédé à aucune évaluation ultérieure.

Le produit de la revente provenant des propres titres de participation est comptabilisé sous la position « réserve légale issue du bénéfice ». La position « propres parts au capital » est réduite du montant du coût de revient correspondant à la revente.

#### *Engagements de prévoyance*

La détermination des répercussions économiques effectives des engagements de prévoyance repose sur les comptes annuels des institutions de prévoyance établis conformément à la norme SWISS GAAP RPC 26. On examine s'il existe pour la banque un avantage économique ou un engagement économique découlant d'excédents de couverture ou de découverts dans l'institution de prévoyance. Les avantages économiques ne sont pas activés. En revanche, les risques sont provisionnés dans le bilan.

Les cotisations des employeurs dues aux institutions de prévoyance affiliées sont comptabilisées au fur et à mesure dans le compte de résultat (position « charges de personnel »).

#### *Impôts*

Sont considérés comme charges fiscales l'impôt sur le capital de l'année en cours et les impôts sur le revenu effectivement payés et dus.

#### *Opérations hors bilan*

Les opérations hors bilan sont comptabilisées à leur valeur nominale. Pour les risques de perte identifiables, des provisions sont constituées dans le passif du bilan.

#### **6.4 Motivation des modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation affectant l'année de référence, avec indication et commentaire de leurs influences, notamment sur les réserves latentes**

aucun



## COMPTES ANNUELS

### VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 7.1 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan	Nature des couvertures				
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total	
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	
<b>Créances (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>					
Créances sur la clientèle	6'017'791	34'045'479	90'717'170	130'780'440	
Créances hypothécaires					
Immeubles d'habitation	1'245'084'050		6'757'423	1'251'841'473	
Immeubles commerciaux	9'308'427		4'446'250	13'754'677	
Artisanat et industrie	226'238'637		902'500	227'141'137	
Autres	50'070'980		1'914'432	51'985'412	
<b>Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>1'536'719'885</b>	<b>34'045'479</b>	<b>104'737'775</b>	<b>1'675'503'139</b>
	31.12.2021	1'505'616'260	21'577'774	55'211'123	1'582'405'157
<b>Total des corrections de valeur compensées avec les prêts</b>		<b>-4'537'229</b>	<b>-82'869</b>	<b>-2'446'214</b>	<b>-7'066'312</b>
<b>Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>1'532'182'655</b>	<b>33'962'609</b>	<b>102'291'560</b>	<b>1'668'436'827</b>
	31.12.2021	1'501'328'534	21'515'810	53'164'442	1'576'008'787
<b>Opérations hors bilan</b>					
Engagements conditionnels		550'000	545'441	1'674'000	2'769'441
Engagements irrévocables		51'937'452	803'403	71'065'395	123'806'249
<b>Total hors bilan</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>52'487'452</b>	<b>1'348'844</b>	<b>72'739'395</b>	<b>126'575'690</b>
	31.12.2021	47'967'490	883'962	48'263'524	97'114'975
<b>Présentation des créances compromises</b>					
		<b>Montant brut</b>	<b>Valeur estimée de réalisation des sûretés</b>	<b>Monant net</b>	<b>Corrections de valeur individuelles</b>
		en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
<b>Créances compromises</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>13'284'998</b>	<b>8'418'283</b>	<b>4'866'715</b>	<b>4'866'715</b>
	31.12.2021	10'195'845	5'783'158	4'412'687	4'412'687

#### Commentaire concernant des changements significatifs dans les créances compromises :

Le montant net des créances compromises et des correctifs de valeur individuels a diminué de CHF 454'028 au 31.12.2022. Une position a pu être liquidée. En outre, au cours de l'exercice sous revue, des correctifs de valeur individuels ont été comptabilisés pour 2 positions. Notre évaluation des risques repose toujours sur le principe de précaution.

## COMPTES ANNUELS

### VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 7.2 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

	Instruments de couverture*		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
	en CHF	en CHF	en CHF
<b>Instruments de taux</b>	<b>3'967'287</b>	<b>0</b>	<b>48'250'000</b>
Swaps	3'967'287	0	48'250'000
<b>Devises</b>	<b>1'966'913</b>	<b>1'686'266</b>	<b>109'879'929</b>
Contrats à terme	1'966'913	1'686'266	109'879'929

#### Total avant prises en compte des contrats de netting

<b>31.12.2022</b>	<b>5'934'200</b>	<b>1'686'266</b>
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	5'934'200	1'686'266
<b>31.12.2021</b>	<b>452'828</b>	<b>4'181'557</b>
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	452'828	4'181'557

Total après prises en compte des contrats de netting	Valeurs de remplacement positives (cumulées)	Valeurs de remplacement négatives (cumulées)
	en CHF	en CHF
<b>31.12.2022</b>	<b>5'934'200</b>	<b>1'686'266</b>
<b>31.12.2021</b>	<b>452'828</b>	<b>4'181'557</b>

Répartition selon les contreparties	Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prises en comptes des contrats de netting)			
<b>31.12.2022</b>	<b>0</b>	<b>5'934'200</b>	<b>0</b>
<b>31.12.2021</b>	<b>0</b>	<b>452'828</b>	<b>0</b>

\* Instruments de couverture selon cm 431 ss.

## COMPTES ANNUELS

### VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 7.3 Répartition des immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
<b>Titres de créances</b>	<b>152'109'276</b>	<b>87'002'641</b>	<b>151'124'506</b>	<b>88'689'087</b>
dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	152'109'276	87'002'641	151'124'506	88'689'087
<b>Titres de participation</b>	<b>5'400'422</b>	<b>1'298'876</b>	<b>5'790'374</b>	<b>1'909'025</b>
dont participations qualifiées*	0	0	0	0
<b>Immeubles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>157'509'698</b>	<b>88'301'517</b>	<b>156'914'879</b>	<b>90'598'112</b>
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	109'840'648	41'058'100	109'194'370	41'919'700

#### Répartition des contreparties selon la notation\*\*

	AAA à AA-	A+ à A-	BBB+ à BBB-	BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans rating
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
<b>Titres de créances : valeurs comptables</b>						
31.12.2022	122'993'195	1'500'205	3'007'649	2'857'665	0	21'750'563
31.12.2021	52'526'406	9'221'132	3'009'090	3'094'982	0	19'151'030

#### 7.4 Présentation des participations

	Valeur d'acquisition	Correctifs de valeur cumulés à ce jour ou correctifs de valeur (évaluation par mise en équivalence, ou equity valuation)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	31.12.2022						
				Reclassements	Investissements	Désinvestissements	Correctifs de valeurs	Ajustement de valeur des participations/ attributions évaluées par mise en équivalence	Valeur comptable à la fin de l'exercice sous revue	Valeur de marché
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
<b>Autres participations</b>										
sans valeur boursière	9'999'273	-584'720	9'414'553	0	5'709'054	-643'876	0	0	14'479'730	14'427'981
<b>Total des participations</b>	<b>9'999'273</b>	<b>-584'720</b>	<b>9'414'553</b>	<b>0</b>	<b>5'709'054</b>	<b>-643'876</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14'479'730</b>	<b>14'427'981</b>

\* Au moins 10% du capital ou des voix

\*\* La banque se base sur les ratings établis par S&amp;P, Moody's et la Banque cantonale de Zurich.

**COMPTES ANNUELS**

## VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

## Détails des actifs financiers

Titres de créances	31.12.2022	31.12.2021		31.12.2022	31.12.2021
	en CHF	en CHF		en CHF	en CHF
<b>Confédération</b>	30'136'927	7'035'184			
<b>Cantons</b>					
Bâle-Campagne	0	1'000'094			
Bâle-Ville	11'902'808	0			
Berne	6'367'021	3'013'609			
Genève	18'048'129	4'996'526			
Soleure	9'854'260	2'000'000			
Tessin	2'003'996	2'004'742			
Zurich	10'019'937	6'003'664			
Aarekraftwerk Klingnau AG	1'006'563	1'007'558			
Bank Gantrisch	3'000'000	3'000'000			
Bank Nederlandse Gemeenten (BNG)	1'999'657	1'998'525			
Bank Thalwil	0	1'000'000			
Banque de lettres de gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	0	1'001'230			
Banque cantonale d'Argovie	1'000'554	1'000'850			
Banque cantonale de Bâle-Campagne	1'999'947	1'999'727			
Banque cantonale de Fribourg	0	3'999'942			
Banque cantonale de Schaffhouse	1'000'395	1'000'468			
Banque Cantonale Vaudoise	2'997'415	2'996'755			
Banque Raiffeisen d'Olten	0	2'000'000			
BLS AG	1'000'580	1'000'677			
CAF Development Bank of Latin America	4'687'054	4'719'127			
			<b>Total titres de créances</b>	<b>152'109'276</b>	<b>87'002'641</b>
			Gefiswiss Energy Transition Fund	3'998'400	0
			Sustainability Finance Real Economies Fund	0	905'050
			Triodos Microfinance Fund	1'008'314	0
			Divers	393'708	393'826
			<b>Total titres de participation</b>	<b>5'400'422</b>	<b>1'298'876</b>
			<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>157'509'697</b>	<b>88'301'517</b>

## Détails des participations

Nom	Pays	31.12.2022	31.12.2021
		en CHF	en CHF
Crédal SC	Belgique	494'299	0
Cultura Sparebank	Norvège	418'905	461'511
Ekobanken	Suède	787'234	894'158
France Active Investissement SA	France	1'977'228	0
Européen de Financement Solidaire II SA	Luxembourg	469'584	0
GLS Gemeinschaftsbank	Allemagne	2'570'355	2'695'584
LA NEF	France	2'178'188	0
Merkur Andelskasse	Danemark	1'744'143	1'829'051
Sidi	France	719'778	236'382
The Charity Bank Ltd	Grande-Bretagne	446'799	494'408
Triodos Bank N.V.	Pays-Bas	2'673'218	2'803'459
<b>Total des participations</b>		<b>14'479'731</b>	<b>9'414'553</b>

## COMPTES ANNUELS

### VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 7.5 Présentation des immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable 31.12.2021	Reclasse- ments	Investisse- ments	Désinvestis- sements	Amortisse- ments	Reprises	Valeur comptable 31.12.2022
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
<b>Immeubles à l'usage de la banque</b>	<b>13'916'199</b>	<b>-5'651'691</b>	<b>8'264'508</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-211'910</b>	<b>0</b>	<b>8'052'598</b>
<b>Autres immeubles</b>	<b>12'965'189</b>	<b>-5'495'486</b>	<b>7'469'703</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-6'469'534</b>	<b>-105'437</b>	<b>0</b>	<b>894'732</b>
<b>Logiciels acquis ou propres développements</b>	<b>8'565'541</b>	<b>-8'388'741</b>	<b>176'800</b>	<b>0</b>	<b>1'154'976</b>	<b>0</b>	<b>-665'888</b>	<b>0</b>	<b>665'888</b>
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>20'504'861</b>	<b>-19'494'404</b>	<b>1'010'457</b>	<b>0</b>	<b>1'403'168</b>	<b>0</b>	<b>-1'206'813</b>	<b>0</b>	<b>1'206'812</b>
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>55'951'790</b>	<b>-39'030'322</b>	<b>16'921'468</b>	<b>0</b>	<b>2'558'144</b>	<b>-6'469'534</b>	<b>-2'190'048</b>	<b>0</b>	<b>10'820'030</b>

#### 7.6 Répartition des autres actifs et autres passifs

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Compte de compensation	0	3'619'683	4'290'606	0
Comptes de passage	757'759	2'353'034	427'856	97'277
Administration fédérale des contributions, impôts indirects	1'471'474	1'053'501	240'941	224'472
Coupons non encaissés, obligations de caisse dividendes courus	0	0	4'503	4'221
Autres actifs et passifs	0	0	63'518	26'196
<b>Total</b>	<b>2'229'233</b>	<b>7'026'218</b>	<b>5'027'425</b>	<b>352'166</b>

#### 7.7 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

Actifs nantis/cédés	Valeurs comptables		Engagements effectifs	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Immobilisations financières	0	6'030'157	0	3'555'622

## COMPTES ANNUELS

### VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

7.8 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

	31.12.2022	31.12.2021
	en CHF	en CHF
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	10'050'862	819'952
<b>Total</b>	<b>10'050'862</b>	<b>819'952</b>

7.9 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

**a) Réserve de contribution de l'employeur (RCE)**

Il n'existe pas de réserve de contribution de l'employeur.

**b) Présentation de l'avantage/engagement économique et des charges de prévoyance**

Excédent/ insuffisance de couverture	Part économique de la banque/ du groupe financier		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/engage- ment économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2021	31.12.2022			31.12.2021	31.12.2022
en %	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
116,3	0	0	0	1'327'158	1'327'158	1'208'187

Le degré de couverture provisoire de l'institution de prévoyance s'établit à 101,1% (non vérifié) au 31.12.2022 (source : www.nest-info.ch, consulté le 12.1.2023).

## COMPTES ANNUELS

### VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 7.10 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

	<b>31.12.2021</b>	<b>Utilisations conformes au but</b>	<b>Reclassifications</b>	<b>Différences de change</b>
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Provisions pour risques de défaillance	311'596	0	0	0
Autres provisions	39'965'967	0	0	0
<b>Total des provisions</b>	<b>40'277'563</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réserves pour risques bancaires généraux (imposées)</b>	<b>11'050'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays</b>	<b>6'396'372</b>	<b>-95'783</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	4'412'687	-95'783	0	0
dont corrections de valeur pour les risques inhérents	1'983'685	0	0	0

La hausse des autres provisions est due à la constitution de réserves latentes et n'est pas imposable.

#### 7.11 Présentation du capital social

<b>Capital social</b>	<b>31.12.2022</b>				
	Actions A nom. CHF 100	Actions B nom. CHF 1'000	Valeur nominale totale en CHF	Capital donnant droit au dividende Nombre de titres	en CHF
Capital-actions (entièrement libéré)	10'647	159'505	160'569'700	170'152	160'569'700
<b>Total capital social</b>	<b>10'647</b>	<b>159'505</b>	<b>160'569'700</b>	<b>170'152</b>	<b>160'569'700</b>
Capital autorisé	3'549	53'168	53'522'900	56'717	53'522'900
augmentation de capital en attente		6'104	6'104'000*	6'104	6'104'000
augmentation de capital effectuée en janvier 2020					
augmentation de capital effectuée en janvier 2021					
augmentation de capital effectuée en janvier 2022					

\* effectuée en janvier 2023

Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	31.12.2022
en CHF	en CHF	en CHF	in CHF
0	49'873	-21'939	339'530
0	5'950'000	-25'000	45'890'967
<b>0</b>	<b>5'999'873</b>	<b>-46'939</b>	<b>46'230'497</b>
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11'050'000</b>
<b>3'284</b>	<b>2'532'323</b>	<b>-1'769'883</b>	<b>7'066'313</b>
3'284	1'792'555	-1'243'834	4'868'909
0	739'768	-526'049	2'197'204

**31.12.2021**

Actions A nom. CHF 100	Actions B nom. CHF 1'000	Valeur nominale totale	Capital donnant droit au dividende
Nombre de titres	Nombre de titres	en CHF	Nombre de titres en CHF
10'647	148'803	149'867'700	159'450 149'867'700
<b>10'647</b>	<b>148'803</b>	<b>149'867'700</b>	<b>159'450</b> <b>149'867'700</b>
2'661	34'020	34'286'100	36'681 34'286'100
0	10'434	10'434'000	10'434 10'434'000
0	12'722	12'722'000	12'722 12'722'000
0	10'702	10'702'000	10'702 10'702'000

## COMPTES ANNUELS

### VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 7.11 Présentation du capital social (suite)

##### Présentation de la structure de l'actionariat

La BAS s'appuie sur une pluralité d'organismes et exclut les rapports de force dominants. Les actions à droit de vote ayant pour but de renforcer les pouvoirs de décisions ne sont proposées qu'à des organisations engagées dans les mêmes buts. Pour une question de transparence, la BAS publie les noms, le nombre d'actions et la part des droits de vote de toutes et tous les actionnaires possédant 3% ou plus de droits de vote. En plus, elle montre sous forme agrégée la répartition des actions.

Actionnaires avec plus de 3% de parts de droits de vote : aucune

Nombre d'actions	Nombre d'actionnaires
1	923
2 à 5	1477
6 à 10	3051
11 à 20	1903
21 à 50	1310
51 à 100	349
101 à 999	127
1000 de 1000	4
<b>Total</b>	<b>9144</b>

#### 7.12 Indication des créances et engagements envers les parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Affaires d'organes	35'939'495	35'119'750	1'996'729	2'093'833

Les affaires d'organes englobent, d'une part, les crédits et, d'autre part, les avoirs déposés par des organisations et des entreprises dans lesquelles des membres des organes de la BAS siègent à la direction ou détiennent des participations financières significatives.

**COMPTES ANNUELS**

## VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

## 7.12 Indication des créances et engagements envers les parties liées (suite)

**Crédits aux organes**

Preneuse/Preneur de crédit	But du crédit	Créances	Nom, organe
		en CHF	
Andrey Gerhard	Financement d'habitat privé pour le CA	250'000	Andrey Gerhard, conseil d'administration
Bardet Nicole	Financement d'habitat privé pour le personnel	686'595	Bardet Nicole, direction générale
Schützen Rheinfelden Immobilien AG	Clinique pour affections psychosomatiques, hôtel/restaurant	7'035'000	Wuhrmann Albert, conseil d'administration
Dür Braidà	Financement de bâtiments agricoles	710'400	Dür Braidà, conseil d'administration
Genossenschaft WOGENO Zürich	Construction de logements sociaux	27'257'500	Wymann Anita, conseil d'administration
<b>Total</b>		<b>35'939'495</b>	

**Commentaires relatifs aux conditions :**

Le personnel de la Banque Alternative Suisse SA est au bénéfice de conditions préférentielles usuelles sur le marché en ce qui concerne les affaires actives et passives ainsi que pour les prestations de services. Les membres du conseil d'administration n'ont pas droit aux conditions préférentielles.

## 7.13 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

**Indications relatives aux propres parts du capital**

Valor	Description	<b>Prix moyen de la transaction</b>	
		Nombre	en CHF
141724	Action nominative de la Banque Alternative Suisse SA, catégorie B, valeur nominale CHF 1'000		
141725	Action nominative de la Banque Alternative Suisse SA, catégorie A, valeur nominale CHF 100		
Inventaire en début de période		0	0
Achats		0	0
Ventes		0	0
Inventaire en fin de période		0	0

**COMPTES ANNUELS**

## VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

## 7.14 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

	<b>À vue</b>	<b>Dénonçable</b>	<b>Échéance résiduelle jusqu'à 3 mois</b>	<b>Échéance résiduelle de 3 à 12 mois</b>
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
<b>Actifs/Instruments financiers</b>				
Liquidités	427'747'033	0	0	0
Créances sur les banques	20'784'354	0	0	0
Créances sur la clientèle	6'123'664	25'943'929	5'343'303	19'875'952
Créances hypothécaires	250'391	80'870'017	69'129'926	187'696'541
Opérations de négoce	0	0	0	0
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	5'934'200	0	0	0
Immobilisations financières	6'150'984	0	33'602'257	62'131'295
<b>Total 31.12.2022</b>	<b>466'990'627</b>	<b>106'813'946</b>	<b>108'075'486</b>	<b>269'703'788</b>
Total 31.12.2021	531'517'706	84'143'301	122'809'230	225'525'136
<b>Fonds étrangers/Instruments financiers</b>				
Engagements envers les banques	73'714	0	0	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	374'490'198	1'373'845'078	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	1'686'266	0	0	0
Obligations de caisse	0	0	7'601'000	28'910'000
<b>Total 31.12.2022</b>	<b>376'250'179</b>	<b>1'373'845'078</b>	<b>7'601'000</b>	<b>28'910'000</b>
Total 31.12.2021	367'265'377	1'327'362'946	9'106'000	25'093'000

<b>Échéance résiduelle de 12 mois à 5 ans</b>	<b>Échéance résiduelle de plus de 5 ans</b>	<b>Immobilisé</b>	<b>Total</b>
en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
			427'747'033
10'500'000	2'500'000	0	33'784'354
31'874'672	39'226'456	0	128'387'976
682'152'560	519'949'415	0	1'540'048'850
0	0	0	0
0	0	0	5'934'200
33'565'338	22'059'823	0	157'509'697
<b>758'092'570</b>	<b>583'735'693</b>	<b>0</b>	<b>2'293'412'112</b>
750'889'362	494'278'781	0	2'209'163'516
0	0	0	73'714
0	0	0	1'748'335'276
0	0	0	1'686'266
143'888'000	94'936'000	0	275'335'000
<b>143'888'000</b>	<b>94'936'000</b>	<b>0</b>	<b>2'025'430'256</b>
140'366'000	106'148'000	0	1'975'341'323

**COMPTES ANNUELS**

## VIII INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS HORS BILAN

## 8.1 Répartition des créances et engagements conditionnels

	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
	en CHF	en CHF
Autres engagements conditionnels	2'769'441	1'528'641
<b>Total des engagements conditionnels</b>	<b>2'769'441</b>	<b>1'528'641</b>

## 8.2 Répartition des opérations fiduciaires

Monnaies converties en CHF	<b>CHF</b>	<b>EUR</b>	<b>DIV</b>	<b>Total en CHF</b>
<b>Crédits fiduciaires</b>				
31.12.2022	2'100'000	0	277'605	2'377'605
31.12.2021	5'642'000	0	273'480	5'915'480

## COMPTES ANNUELS

### IX INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

#### 9.1 Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs

Du 15.01.2015 au 22.09.2022, les fonds placés à la BNS étaient soumis à un taux d'intérêt négatif. En outre, nous avons également dû payer des intérêts négatifs sur nos avoirs à vue auprès d'autres banques.

Le produit des intérêts et des escomptes diminue de CHF 312'447 (année précédente CHF 1'703'769) en raison des intérêts négatifs payés par la banque.

Les intérêts négatifs sur les comptes de passif réduisent les charges d'intérêts de CHF 2'995'159 (année précédente CHF 1'759'000).

Les comptes ont été rémunérés de manière différenciée jusqu'à un maximum de -0,75%.

Les taux d'intérêt actuels sont disponibles sur le site [www.bas.ch](http://www.bas.ch).

#### 9.2 Répartition des charges de personnel

	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
	en CHF	en CHF
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et les allocations supplémentaires)	12'474'426	11'332'508
dont conseil d'administration	291'648	276'542
dont direction générale	737'053	822'019
Cotisations aux institutions de prévoyance du personnel	1'327'158	1'354'286
Prestations sociales	1'481'803	1'208'187
Autres charges de personnel	1'401'398	1'291'719
<b>Total charges de personnel</b>	<b>16'684'784</b>	<b>15'186'700</b>

#### 9.3 Répartition des autres charges d'exploitation

	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
	en CHF	en CHF
Coûts des locaux	574'843	571'827
Charges de bureaux	1'103'918	769'760
Charges relatives à la technologie de l'information et de la communication	4'292'575	4'079'552
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations	89'066	62'289
Services divers	789'271	793'379
Charges de communication	1'069'034	1'012'580
Frais juridiques et de poursuites	461'548	532'596
Honoraires de/des société(s) d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	124'254	215'152
dont pour prestations d'audit financier et prudentiel	124'254	215'152
dont pour d'autres prestations de service	0	0
Autres charges d'exploitation	242'819	208'678
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>8'747'328</b>	<b>8'245'813</b>

**COMPTES ANNUELS**

## IX INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

9.4 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions

Les produits extraordinaires de CHF 3'256'075 résultent principalement de la vente de l'immeuble Wil.

9.5 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
	en CHF	en CHF
Charges relatives aux impôts courants	583'834	408'788
<b>Total impôts</b>	<b>583'834</b>	<b>408'788</b>
Taux d'imposition moyen sur la base du résultat opérationnel*	-35 %	62 %

\* Calcul selon Circulaire 2020/1 Comptabilité - banques

**COMPTES ANNUELS**

## X CHIFFRES-CLÉS

## Statistique des secteurs d'encouragement

**Secteurs d'encouragement et leur utilisation au 31.12.2022**

<b>Secteur d'encouragement</b>	<b>Part</b>	<b>Obligations de caisse nominales</b>	<b>Taux d'intérêt moyen</b>	<b>Crédits utilisés</b>	<b>Part utilisée</b>
	en %	en CHF	en %	en CHF	en %
Agriculture durable	28,43	25'334'000	0,00	4'503'482	17,78
Coopération solidaire	5,18	4'619'000	0,00	865'000	18,73
Énergies renouvelables	28,35	25'256'000	0,02	23'349'993	92,45
Formation et culture	7,84	6'981'000	0,01	118'750	1,70
Habitat ou espace de travail durable	5,48	4'886'000	0,01	15'500	0,32
Inclusion sociale	7,37	6'566'000	0,00	0	0
Mobilité durable	4,04	3'599'000	0,00	0	0
Modèles d'affaires durables	8,34	7'429'000	0,02	2'152'200	28,97
Santé et bien-être	4,97	4'429'000	0,00	275'000	6,21
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>89'099'000</b>	<b>0,01</b>	<b>31'279'925</b>	<b>35,11</b>
<b>Taux d'intérêt moyen des obligations de caisse d'encouragement</b>			<b>0,01</b>		
<b>Taux d'intérêt moyen des autres obligations de caisse</b>			<b>0,27</b>		

# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

## À l'assemblée générale des actionnaires de la Banque Alternative Suisse SA, Olten

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Alternative Suisse SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 12 - 41 des comptes annuels)

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées

dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

### Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec

la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

probants suf-fisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes et plus élevé que celui d'une anomalie significative résultat d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société .
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants

recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al.1, ch.3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan ainsi que la proposition relative au remboursement par prélèvement sur la réserve légale issue du capital sont conformes à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 20 mars 2023

Grant Thornton SA

#### Markus Eugster

Expert réviseur agréé  
Réviseur responsable

#### Christian Bögli

Expert réviseur agréé

# RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE D'ÉTHIQUE

Pour l'année 2022, l'organe de contrôle d'éthique de la BAS a choisi le thème «Confiance et culture de la confiance à la BAS». La question centrale était de savoir comment la culture de la confiance et les rapports de confiance qui prévalent à la BAS contribuent à renforcer l'action éthiquement responsable de la BAS et de ses différents collaboratrices et collaborateurs. Dans la littérature scientifique sur cette thématique, il est admis que l'orientation éthique d'une organisation – une orientation au coeur de l'identité de la BAS – favorise l'émergence et la pérennisation de rapports de confiance solides et d'une culture de la confiance. Parallèlement, une culture de confiance stable et un degré de confiance élevé au sein de l'organisation contribuent à la réalisation des objectifs éthiques de l'organisation.

La BAS souligne que son orientation éthique ne se manifeste pas seulement dans ses produits et sa manière de se présenter, mais aussi dans l'action de chaque collaboratrice et collaborateur. Cette action est donc constitutive de l'ambition de la banque par rapport à son identité éthique. À cet égard, la confiance revêt une importance éthique centrale en tant que condition de possibilité d'une action responsable. Lorsque la confiance règne, le personnel d'une organisation dispose d'une marge d'appréciation et d'action qui lui permet d'assumer ses responsabilités et de réaliser les objectifs éthiques de l'organisation. Parallèlement, toutes les personnes concernées doivent gérer l'incertitude qui accompagne toujours la confiance.

L'organe de contrôle d'éthique a mené de nombreux entretiens avec des collaboratrices et collaborateurs et des responsables à tous les niveaux de la

banque et a invité certains d'entre eux à participer à une enquête en ligne. Cette enquête a été adressée aux 55 collaboratrices et collaborateurs qui sont dans leur troisième année de travail à la banque ou qui travaillent pour la BAS depuis dix ans ou plus. L'enquête a montré que la majorité des personnes interrogées approuvent clairement la thèse selon laquelle des relations de confiance satisfaisantes créent la marge de manoeuvre nécessaire pour agir dans le sens des valeurs de la BAS. De plus, l'enquête a fait apparaître un large consensus sur les plus grandes menaces pour les relations de confiance au sein de la banque: le manque de compétence de l'interlocuteur, un contrôle excessif et une trop grande distance entre les collaboratrices et collaborateurs.

Du point de vue de l'organe de contrôle d'éthique, il existe au sein de la BAS un haut degré de confiance mutuelle et une culture de la confiance vécue à tous les niveaux. Cette culture encourage les individus à agir de manière responsable. La transition vers une forme d'organisation sociocratique est utilisée comme une opportunité pour renforcer la culture de la confiance. C'est le cas par exemple des principes d'action sociocratiques nouvellement définis, qui accordent explicitement un rôle central à la culture de la confiance mutuelle.

D'une part, il est apparu clairement que les capacités et les connaissances (spécialisées) des collaboratrices et collaborateurs sont indispensables pour créer des relations de confiance solides, et ce même dans une organisation avec des valeurs partagées comme la BAS. D'autre part, une forte culture de la confiance devrait aussi entraîner une culture du risque plus

marquée, afin de soutenir la réalisation des objectifs d'efficacité de la BAS et de renforcer encore la responsabilité individuelle de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. Enfin, il s'est avéré que si la transparence a le plus souvent pour effet d'instaurer la confiance, il faut pour cela que les processus et les décisions soient suffisamment compréhensibles.

Dans ce contexte, l'organe de contrôle d'éthique de la BAS recommande de continuer à accorder une grande attention au développement des compétences professionnelles et personnelles, y compris les compétences en tant que titulaire d'un rôle dans le modèle sociocratique. Elle recommande également d'accorder une place aux rencontres personnelles, notamment avec les organes directeurs de la banque et dans toutes les régions. La BAS devrait y accorder une grande importance afin de cultiver la confiance, jugée indispensable pour agir dans le sens des valeurs de la BAS.

Zurich, janvier 2023

ethix – Laboratoire d'éthique de l'innovation

**Johan Rochel, Jean-Daniel Strub**

# MEMBRES DES ORGANES

## Membres du conseil d'administration (CA)

Nom/année de naissance/domicile/nationalité/Actions BAS détenues	En fonction dès le	Fonctions au sein du conseil d'administration et de la BAS	Formation et titre	Activité professionnelle principale	Liens d'intérêts	Honoraires perçus
<b>Gerhard Andrey</b> 1976 Granges-Paccot/CH 10 actions	29.4.2017	Membre du comité de contrôle; Membre de l'association Fonds d'innovation	Ingénieur du bois ETS; Informaticien EPG	Conseiller national et entrepreneur	Conseiller national Les Verts FR; CA de Liip; Membre du CA de LerNetz; Membre du conseil de fondation Seed Capital Fribourg; Membre du conseil de fondation d'Applico; Membre du conseil consultatif de la Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg; Président Verein C/Association K; Président La Gustav	CHF 19'050,00
<b>Christina Aus der Au</b> 1966 Frauenfeld/CH 10 actions	20.5.2005 jusqu'au 20.5.2022	Membre du comité des crédits; Membre du comité de l'association Fonds d'innovation; Membre de la commission d'édition moneta	Prof. Dr. theol., Université de Bâle	Chargée de cours à la Haute école pédagogique de Thurgovie, Kreuzlingen	Membre du comité consultatif d'éthique du Bulletin des médecins suisses; Membre de la commission Thurgovie Santé; Membre du conseil de fondation de la Stiftung für psychosomatische ganzheitliche Medizin, Rheinfelden	CHF 13'335,00
<b>Christoph Birkholz</b> 1983 Zurich/DE/CH –	26.5.2020	Membre du comité de l'association Fonds d'innovation	Doctorat en Management, Université St.Gall (HSG); Master in General Management, Université Witten/Herdecke	Entrepreneur	Président du conseil d'administration d'Impact Hub Zürich AG; Président du conseil d'administration de Kickstart Innovation AG; Membre du conseil d'administration de Panter AG; Membre du conseil d'administration de Quantworks AG; Fondateur de pouvoir d'Inyova AG; Président de l'association Impact Hub Zürich Association; Membre du conseil d'administration de Panter Consulting Company AG	CHF 13'335,00
<b>Anna-Valentina Cenariu</b> 1982 Zurich/CH –	10.5.2019 jusqu'au 31.1.2022	Représentante de l'Association du personnel de la BAS; Membre de l'association Fonds d'innovation	Économiste diplômée; Scientifique de l'environnement	Responsable du service Durabilité de la BAS	Présidente Superar Suisse	–
<b>Valérie Anouk Clapasson</b> 1979 Zurich/CH –	26.5.2020	Membre du comité de contrôle, codirection; Membre de l'association Fonds d'innovation	Executive Master of Business Administration, Université de Zurich; Master of Arts in Communications, Université de Fribourg	Directrice de la coopérative Kalkbreite, Zurich	Coopérative Kalkbreite, Zurich	CHF 21'664,55
<b>Braida Dür</b> 1982 Couvet/CH 12 actions	29.4.2017	Membre du comité de contrôle, codirection; membre de l'association Fonds d'innovation	Agriculture EFZ; Agronome FH; MSc Sustainable Agricultural and Forestry Production Systems	Responsable de l'exploitation agricole Sur le Crêt	Membre de la commission du Savoir de Bio Suisse	CHF 30'320,70
<b>Véronique Gigon</b> 1963 Evilard/CH 40 actions	26.5.2020	Membre du comité des crédits; Présidente de l'association Fonds d'innovation (depuis le 1.10.22)	Licence en droit, Université de Neuchâtel; Master of Business Administration (MBA), Université de Genève; Brevet d'avocat, canton de Neuchâtel	Administratrice indépendante	Membre du conseil d'administration de SBB CFF FFS; Membre du conseil d'administration d'Aare Seeland mobil ASm AG; Partenaire associée GetDiversity GmbH; Membre du conseil d'administration d'Amnesty International Suisse; Membre du Cercle suisse des administratrices; Présidente du Parc naturel régional du Doubs	CHF 30'291,00

## MEMBRES DES ORGANES

## Membres du conseil d'administration (CA) (suite)

Nom/année de naissance/domicile/nationalité/Actions BAS détenues	En fonction dès le	Fonctions au sein du conseil d'administration et de la BAS	Formation et titre	Activité professionnelle principale	Liens d'intérêts	Honoraires perçus
<b>Sven Lidén</b> 1963 Richterswil/CH 60 actions	24. 5. 2013	Président du comité des crédits (jusqu'au 30. 9. 22); Président de l'association Fonds d'innovation (jusqu'au 30. 9. 22)	Lic. oec. HSG; Lic. rer. publ. HSG	Directeur Lidén Consulting GmbH	Membre du comité de my blue planet, Winterthour; Membre du comité de la fondation Rroma, Zurich; Directeur général adjoint de Schaden- und Caremanagement, Richterswil GmbH	CHF 37'131,00
<b>Albi Wuhrmann</b> 1961 Rheinfelden/CH 50 actions	8. 5. 2010	Vice-président; président du comité de contrôle (jusqu'au 30. 6. 22); Membre du comité de l'association Fonds d'innovation; Président du comité des crédits (depuis le 1. 10. 22)	Employé de commerce; MBA partiel IBS International Banking School New York	Membre de la direction de Schützen Rheinfelden AG, Rheinfelden, clinique privée de psychosomatique	Président du conseil de fondation de la Stiftung für psychosomatische, ganzheitliche Medizin, Rheinfelden; Membre du conseil d'administration de Schützen Rheinfelden Holding AG, Rheinfelden; Membre du conseil d'administration de Schützen Rheinfelden AG; Membre du conseil d'administration de Schützen Rheinfelden Immobilien AG; Membre du conseil d'administration de Rhein-Parking AG, Rheinfelden; Membre du conseil d'administration de Wuhrmann Immobilien AG, Rheinfelden; Président de l'association Jakob Strasser, artiste peintre, Rheinfelden; Président de l'association Puck, Rheinfelden; Membre du conseil d'administration du ZSP Zentrum für Sozialpädagogik und Psychotherapie, Bâle; Président de NVR Natur- und Vogelschutz, Rheinfelden; Membre du conseil d'administration de Mare nostrum - End plastic soup, Arlesheim	CHF 35'602,00
<b>Anita Wymann</b> 1966 Zurich/CH 27 actions	7. 5. 2004	Présidente; Membre de l'association Fonds d'innovation	lic. iur.; CAS Gestion d'entreprise Université de Zurich; Employée de banque diplômée	Associée et directrice Wymann & Friedrich Sàrl, Weiningen ZH	Présidente WOGENO Zurich; Membre du CA de Glattwerke Dübendorf; Professeure de droit ainsi que de banque et finance, e. a. à la haute école Kalaidos, au CYP et à l'école de commerce KV Zurich	CHF 83'616.50
<b>Anna Zuber</b> 1984 Ostermündingen/CH –	20. 5. 2022	Propriétaire de Rolle Ethik	Docteure en éthique économique, Université de Zurich; Master Political and Economic Philosophy, Université de Berne; Bachelor en philosophie et en économie politique, Université de Fribourg/Bielefeld	Responsable du bureau de la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE)	Membre du CO de Queersicht; Membre d'un organe externe chez ting	CHF 7'302,00

Conformément à circulaire 2017/01 Gouvernance d'entreprise - banques de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), l'ensemble des membres du CA remplissent les exigences en matière d'indépendance, à part Anna-Valentina Cenariu, représentante du personnel.

## MEMBRES DES ORGANES

## Membre de la direction générale

Nom/année de naissance/domicile/nationalité/Actions BAS détenues	En fonction dès le	Domaines de responsabilité dans la direction	Formation et titre	Intérêts et engagement tiers	Temps de travail/rémunérations brutes totales
<b>Etienne Bonvin</b> 1965 Ronco sopra Ascona/CH 20 actions	21. 8. 2001	Secteur Logistique et services; Organes de révision; Président du conseil de fondation BAS 2; Président du conseil de fondation BAS 3	Agent fiduciaire avec brevet fédéral	–	100 % CHF 199'373,50
<b>Nicole Bardet</b> 1980 Romont/CH 16 actions	1. 6. 2020	Secteur Financement et Placement; Gérante de l'association Fonds d'innovation	BA of Science in Management HEC	Membre du conseil général de Romont (Vert-e-s); Membre du conseil de fondation de Pain pour le prochain	100 % CHF 189'560,50
<b>Michael Diaz</b> 1972 Zurich/CH 20 actions	1. 1. 2013	Secteur Placement; Membre du conseil de fondation BAS 2; Membre du conseil de fondation BAS 3	lic. oec. publ.; MA of Advanced Studies in Applied Ethics	Comité CRIC - Verein zur Förderung von Ethik und Nachhaltigkeit bei der Geldanlage	100 % CHF 33'555,15
<b>Melanie Gajowski</b> 1971 Zurich/CH 10 actions	1. 10. 2019 jusqu'au 28. 2. 2022	Secteur Développement et gestion des risques crédits	Économiste d'entreprise dans le secteur bancaire; MBA de l'Université de Lausanne; MAS en éthique appliquée de l'Université de Zurich	Activités de conseil pour une économie responsable (en indépendante à temps partiel); Membre du comité de la Société pour les peuples menacés (SPM)	70 % CHF 22'440,25
<b>Tanja Reuter</b> 1974 Flaach/CH 12 actions	1. 10. 2019	Secteur Financement et Placement	Économiste d'entreprise; planificatrice financière et titulaire Executive Master of Finance	–	100 % CHF 196'108,25
<b>Rico Travella</b> 1966 Onsernone/CH 14 actions	1. 7. 2022	Secteur Logistique et services	Dr. oec. HSG	Président de pro-KMU.net	100 % CHF 96'015,50

## Organe de contrôle d'éthique

Nom/année de naissance/domicile/nationalité/Actions BAS détenues	En fonction dès le	Formation et titre	Activité professionnelle principale	Liens d'intérêts	Rémunération
<b>Johan Rochel</b> 1983 Zurich/CH -	12. 6. 2021	Dr. iur., Université de Fribourg	Co-fondateur et co-directeur de ethix - Laboratoire d'éthique de l'innovation; Chercheur à l'EPFL	Membre du comité de l'association ethix - Laboratoire d'éthique de l'innovation; Élu à la Constituante du Valais (Appel Citoyen); Membre du comité de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière	CHF 25'000,00 de ethix
<b>Lea Strohm</b> 1993 Zurich/CH -	12. 6. 2021 jusqu'à 31. 5. 2022	MSc. Innovation Sciences, Utrecht University	Co-directrice de ethix - Laboratoire d'éthique de l'innovation	Membre du comité de la coopérative Posmo Suisse	
<b>Jean-Daniel Strub</b> 1975 Zurich/CH -	12. 6. 2021	Dr. theol., Universität Zürich	Co-fondateur et co-directeur de ethix - Laboratoire d'éthique de l'innovation; Spécialiste des questions d'éthique et de vie à l'Institut Neumünster	Membre du comité de l'association ethix - Lab für Innovationsethik; Président de l'association männer.ch; Membre de la direction du PS de la ville de Zurich; Membre du conseil de fondation de la Pakka Foundation; membre du comité de l'association Einfach Zürich; membre du comité directeur de l'association Züri City Card; directeur de l'association Interkantonale Legislativkonferenz; membre de la commission d'éthique exit Deutsche Schweiz	

# EXIGENCES DE PUBLICATION

## PUBLICATION ANNUELLE POUR LES ÉTABLISSEMENTS SOUMIS AU RÉGIME DES PETITES BANQUES

		31.12.2022	30.09.2022	30.06.2022	31.03.2022	31.12.2021
<b>Fonds propres pris en compte</b>						
Fonds propres de base durs (CET1)	en milliers CHF	243'056	-	-	-	224'596
Fonds propres de base (T1)	en milliers CHF	243'056	-	-	-	224'596
Fonds propres totaux	en milliers CHF	281'429	-	-	-	257'747
<b>Fonds propres minimaux</b>						
	en milliers CHF	194'973	-	-	-	186'712
<b>Ratio de levier simplifié (en %)</b>						
Actifs sans goodwill + participations + affaires hors bilan	en milliers CHF	2'437'168	-	-	-	2'333'896
Ratio de levier simplifié:						
Capital de base en % des actifs* (sans goodwill + participation) + affaires hors bilan	en %	9,97	-	-	-	9,62
<b>Ratio de liquidités (LCR)</b>						
Numérateur du LCR:						
somme des actifs liquides de haute qualité	en milliers CHF	492'832	473'125	502'830	503'072	534'231
Numérateur du LCR:						
somme nette des sorties de trésorerie	en milliers CHF	179'111	166'295	151'629	141'934	172'918
Ratio de liquidités, LCR	en %	275,16	284,51	331,62	354,44	308,95

### Commentaire:

En raison de sa participation au régime des petites banques, la Banque Alternative Suisse SA renonce à la publication selon Circulaire 2016/1, à l'exception de la publication du tableau des indicateurs clés réglementaires (Key Metrics).



